



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement et prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Quarante et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités de développement (A/62/708), présenté en application de la résolution 62/236 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci, convenant de la nécessité de renforcer le volet développement du Secrétariat de l'ONU et de l'importance de la planification stratégique, a prié le Secrétaire général de lui présenter, à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, pour examen, une proposition d'ensemble tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution des mandats ayant trait aux activités de développement du Secrétariat, notamment en ce qui concerne le Département des affaires économiques et sociales, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), des commissions régionales et du Compte pour le développement (résolution 62/236 de l'Assemblée générale, par. 73).

2. À l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif s'est entretenu avec la Secrétaire générale adjointe à la gestion, qui a présenté le rapport, ainsi qu'avec d'autres représentants du Secrétaire général. Il a été informé que les propositions du Secrétaire général avaient été élaborées sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, qui avait assuré la conduite et la coordination de l'action menée par les départements et services et les commissions



régionales participant aux activités de développement. En outre, lors de l'examen détaillé des propositions concernant tel ou tel chapitre budgétaire, les membres du Comité ont pu dialoguer, de vive voix ou par vidéoconférence, avec les secrétaires généraux adjoints ou secrétaires exécutifs intéressés et leur personnel.

3. Le Comité rappelle qu'au Sommet mondial de 2005, les dirigeants politiques ont réaffirmé leur engagement en faveur du renforcement de l'ONU et décidé de s'attaquer à différents problèmes d'envergure mondiale dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de l'action humanitaire, et de poursuivre la réforme de la gestion de l'Organisation (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Cela étant, le Secrétaire général a présenté des prévisions révisées pour plusieurs chapitres (1, 2, 3, 11, 16, 23, 28A, 28C, 28D, 28E, 28F et 29) du budget-programme de l'exercice 2006-2007 (A/60/537), mais pas pour ceux qui concernaient le développement, et l'Assemblée générale s'est prononcée sur ces propositions et celles présentées ultérieurement par le Secrétaire général en application de sa résolution 60/1. Le Comité rappelle aussi les initiatives prises par le Secrétaire général quant à la réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix (voir A/61/858 et Corr.1, A/61/937, et résolution 61/279 de l'Assemblée générale) et au renforcement du Département des affaires politiques (voir A/62/521 et Corr.1 et A/62/7/Add.32). L'Assemblée générale s'est prononcée sur les propositions concernant le Département des opérations de maintien de la paix (résolution 61/279), mais elle est actuellement saisie de celles qui intéressaient le Département des affaires politiques.

4. Aux paragraphes 1 à 10 de son rapport (A/62/708), le Secrétaire général définit le cadre et la portée de ses propositions et expose le raisonnement sur lequel elles reposent. Il souligne que le rapport ne doit pas être considéré isolément mais dans le cadre plus large de l'action qu'il mène pour renforcer les capacités et améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies. Il estime qu'il faut s'employer systématiquement à renforcer la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses mandats et de s'attaquer efficacement aux nouveaux problèmes qui surgissent dans ses trois domaines d'activité prioritaires : paix et sécurité, développement et droits de l'homme et affaires humanitaires.

5. Le Secrétaire général affirme que les organismes des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans la définition des grands axes de l'action menée pour le développement et qu'ils se sont imposés comme source principale des travaux normatifs et analytiques consacrés au développement et comme partenaires privilégiés dans la coopération aux fins du développement. Les grandes conférences organisées par les Nations Unies ayant permis de parvenir à une unité de vues sur les objectifs de développement, et les dirigeants politiques étant résolument partisans du partenariat mondial pour le développement, les mandats et responsabilités du Secrétariat concernant le développement n'ont cessé de se multiplier. Le Secrétaire général signale en revanche que les ressources allouées aux activités de développement se sont amenuisées, en raison notamment de restrictions budgétaires. Ainsi sont apparus de grands manques qui réduisent la capacité du Secrétariat d'exécuter correctement, dans plusieurs domaines prioritaires, les activités qui lui sont prescrites et de faire face aux problèmes nouveaux. Ce déséquilibre entre les mandats confiés et les ressources allouées à leur exécution a été en partie compensé par les mesures de réorganisation et de réaffectation prises afin d'optimiser l'utilisation des ressources, et grâce au renforcement de la coordination et de la collaboration au sein du Secrétariat, notamment par

l'intermédiaire du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. On continuera dans cette voie, mais le Secrétaire général dit que des mesures de ce genre ne suffiront plus à compenser le déséquilibre entre responsabilités et ressources.

6. Le Comité a demandé des précisions sur l'évolution, au cours des 10 dernières années, des crédits ouverts et des effectifs approuvés au titre des chapitres du budget concernant le développement (voir annexes I et II, respectivement). Comme indiqué au tableau 1 ci-après, le montant total des crédits initialement ouverts aux chapitres du budget ordinaire portant sur le développement est passé de 551 millions de dollars pour l'exercice 1998-1999 à 744 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. Cela étant, ce dernier chiffre ne représente que 17,8 % du montant total du budget de l'Organisation pour l'exercice 2008-2009, contre 21,8 % pour l'exercice 1998-1999. Par ailleurs, la part des postes approuvés au titre de ces chapitres dans la dotation en effectifs totale du Secrétariat est tombée en 10 ans de 33,5 % à 29,9 %. Le tableau 1 donne également les nouveaux chiffres proposés pour l'exercice biennal en cours.

Tableau 1
Total des ressources prévues au titre des chapitres du budget ordinaire concernant le développement

	<i>Chapitre portant</i>		<i>Pourcentage</i>
	<i>Total ONU</i>	<i>sur le développement^a</i>	
	<i>(Dollars É.-U.)</i>		
Crédit initial			
1998-1999	2 532 331 200	550 810 600	21,8
2008-2009	4 171 359 700	744 058 700	17,8
Montants proposés	4 196 930 700	765 358 000	18,2
	<i>Total ONU</i>	<i>Chapitre portant</i>	<i>Pourcentage</i>
		<i>sur le développement</i>	
Postes			
1998-1999	8 792	2 949	33,5
2008-2009	9 923	2 871	29,9
Effectifs proposés	9 998	3 021	30,2

^a Chapitres 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20 et 21. Non compris la part des services de New York et de Genève dans les dépenses en services centraux d'appui, qui figure aux chapitres 28D et 28F, et dans les dépenses prévues à la rubrique Contributions du personnel.

7. Le Secrétaire général dit que la résolution 62/236 de l'Assemblée générale lui offre la possibilité de s'attaquer aux plus graves des lacunes relevées dans les sept domaines prioritaires ci-après, qu'il évoque en détail aux paragraphes 13 à 30 de son rapport :

- a) Action menée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) Développement économique, commerce et finance;

- c) Coopération et intégration économiques Sud-Sud;
- d) Souci de l'égalité des sexes et développement;
- e) Environnement, changement climatique et développement durable;
- f) Dimensions régionales du développement;
- g) Appui aux processus intergouvernementaux.

8. Le Secrétaire général indique également que ce qu'il propose n'entraînera pas de modifications des cadres logiques actuels des différents sous-programmes, mais a pour objet de renforcer encore la complémentarité et l'interdépendance de leurs diverses composantes, ainsi que les effets de synergie. En outre, la plupart des nouvelles activités proposées ne sont pas présentées sous la forme de produits finals, ce qui serait fait à un stade ultérieur et dont il serait rendu compte, le cas échéant, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Comme suite à sa demande, le Comité a été informé que cette procédure était conforme à la règle 106.2 b) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

9. Le projet du Secrétaire général consiste à renforcer les capacités et à procéder à quelques changements structurels et à une redistribution limitée des fonctions et des ressources. On s'est efforcé de veiller à ce que les crédits additionnels demandés contribuent directement à l'appui aux programmes, sans doubles emplois. Sur ce point, le Comité constate que la majorité des postes proposés sont des postes d'administrateur (P-2 à P-5 et administrateurs recrutés sur le plan national) dont les titulaires sont censés s'acquitter de tâches fonctionnelles.

10. **Le Comité consultatif comprend bien qu'entre décembre 2007, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution 62/236, et février 2008, date à laquelle le rapport considéré a été publié, le Secrétaire général a eu peu de temps pour établir ledit rapport, que l'Assemblée lui avait demandé pour examen à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session. Le Comité pense que c'est pour cela que les analyses du Secrétaire général sont parfois superficielles et que l'information présentée n'est pas suffisamment détaillée. Toutefois, comme suite à sa demande, le Comité a reçu un complément d'information qui lui a permis de mieux comprendre ce qui était proposé. Comme il le signale aux paragraphes 22 à 25 ci-après, il a relevé certains points sur lesquels le rapport du Secrétaire général aurait dû être plus clair quant à la répartition des tâches et à la coordination entre les départements et autres entités chargés d'exécuter les activités de développement, parmi lesquels le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le Centre CNUCED-OMC du commerce international et les commissions régionales, ainsi que les fonds et programmes. En outre, il ne saisit pas très bien comment le mode d'organisation envisagé, en particulier pour le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et pour le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, facilite la bonne exécution des activités et programmes prescrits. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui donner des renseignements sur les questions de coordination dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Mesures de réorganisation

11. Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général a procédé à une rationalisation de l'organigramme, en vertu de laquelle le Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement cumule ses fonctions avec celles actuellement confiées en propre au Conseiller spécial pour l'Afrique, dans l'optique du soutien à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Selon le Secrétaire général, ce changement de structure doit notamment permettre de mieux cerner les fonctions et d'en améliorer la cohérence, d'intensifier les activités de promotion, et d'accroître la coordination interinstitutions et de multiplier les contacts avec les donateurs de façon à mobiliser les énergies en faveur du développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Le Secrétaire général ajoute que cette modification renforcerait la capacité de l'Organisation d'obtenir les résultats escomptés tout en respectant la spécificité des programmes exécutés par les bureaux du Haut-Représentant et du Conseiller spécial. Du fait de cette initiative, le Secrétaire général propose de supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et le poste connexe d'agent des services généraux (G-1 à 6) et de réaffecter les montants ainsi dégagés au renforcement du Bureau.

12. Le Comité prend également note des propositions de modification de la répartition des tâches entre le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la CNUCED en ce qui concerne les activités d'appui aux pays en question menées par ces entités. Le Secrétaire général a en particulier chargé le Haut-Représentant d'assurer les fonctions de Représentant spécial auprès de la CNUCED, plaçant sous sa direction le Bureau de liaison de la CNUCED à New York ainsi que le Coordonnateur du Siège de l'ONU pour toutes les questions économiques et sociales concernant l'Afrique. En outre, il a décidé de prêter temporairement à l'Office des Nations Unies à Genève le poste de secrétaire général adjoint de la CNUCED, dont le titulaire a rang de sous-secrétaire général.

13. Le Comité consultatif rappelle que le développement de l'Afrique est une des priorités fixées par l'Assemblée générale. Celle-ci a d'ailleurs créé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique comme un organe de coordination de la mobilisation mondiale à l'appui du NEPAD (voir résolutions 57/7 et 57/300 de l'Assemblée). Le Comité rappelle aussi que lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée a affirmé sa volonté de s'occuper sérieusement des besoins particuliers de l'Afrique, seul continent qui n'était pas en voie d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, afin de lui permettre de s'intégrer pleinement à l'économie mondiale (voir ses résolutions 55/2, par. 27 et 28, et 60/1, par. 68). Elle a également prié le Secrétaire général, à plusieurs reprises, d'étoffer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (voir ses résolutions 60/222, par. 33, et 61/229, par. 30). En outre, le Comité fait remarquer qu'elle a demandé plusieurs fois au Secrétaire général de pourvoir, à titre prioritaire, le poste de conseiller spécial pour l'Afrique (voir ses résolutions 62/179, par. 35, et 62/236, par. 83). Il note que, dans sa résolution 62/242, elle a décidé d'organiser le 22 septembre 2008 une réunion de haut niveau afin d'évaluer les progrès accomplis jusqu'alors pour ce qui est de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

14. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau du Haut-Représentant a été chargé par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de suivre l'exécution des programmes d'action adoptés à Bruxelles, Almaty (Kazakhstan) et la Barbade, ainsi que de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en vue de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi qu'à ceux des pays en transition économique.

15. Le Comité consultatif signale que les modifications proposées de l'organisation du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ne sont pas conformes aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale. L'initiative du Secrétaire général est présentée dans le rapport sans aucune analyse ni justification de la réorganisation d'un éventail aussi disparate de mandats et de fonctions. Le Comité craint qu'elle aille à l'encontre de la nécessité de centrer exclusivement l'attention de fonctionnaires de haut rang sur la question si l'on veut sensibiliser la communauté internationale et la mobiliser comme il convient pour qu'elle aide à répondre aux besoins particuliers de ces groupes d'États Membres.

16. En ce qui concerne le poste de secrétaire général adjoint de la CNUCED, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 84 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a pris note en s'en préoccupant vivement de la décision prise par le Secrétaire général de prêter temporairement ce poste à l'Office des Nations Unies à Genève et de l'incidence néfaste de cette décision sur l'exécution du programme relatif au commerce et au développement, et prié le Secrétaire général de restituer le poste en question à ce programme et d'entreprendre à titre prioritaire et sans plus attendre de le pourvoir. Le Comité a demandé, en vain, des informations sur la suite donnée à la demande de l'Assemblée. Aussi demande-t-il que ces informations soient communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.

17. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général relatives aux chapitres concernés du budget-programme, le Comité consultatif s'est inspiré des mandats fixés par l'Assemblée générale, en tenant compte des observations énoncées ci-dessus.

II. Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

A. Généralités

18. Les propositions du Secrétaire général nécessitant l'ouverture, au titre des postes et des autres objets de dépense, de crédits additionnels d'un montant brut de 25 571 000 dollars (montant net : 23 224 300 dollars) pour la période de 18 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2009, ces crédits étant répartis entre les 12 chapitres suivants : 9 (Affaires économiques et sociales), 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement), 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique), 12 (Commerce et développement), 17 (Développement économique et social en Afrique), 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 19 (Développement économique en Europe), 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), 21 (Développement économique et social en Asie occidentale), 28D (Bureau des services centraux d'appui), 28E [Administration (Genève)] et 35 (Contributions du personnel). Le Comité consultatif fait observer que, conformément aux procédures en vigueur, les prévisions de dépenses au titre des nouveaux postes ont été chiffrées en supposant des taux de vacance égaux à 50 % pour les postes d'administrateur et 35 % pour les postes d'agent des services généraux et d'administrateur recruté sur le plan national. En année pleine, le coût des propositions du Secrétaire général s'élèverait donc à 52 472 500 dollars. Le tableau 2 est un récapitulatif des incidences financières des mesures proposées. On trouvera à l'annexe III une ventilation par chapitre des crédits demandés.

Tableau 2
**Récapitulatif des incidences financières des propositions
du Secrétaire général relatives aux postes**

<i>Postes</i>	<i>Total</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	3 626	1 591 postes d'administrateur, 964 d'agent des services généraux et 1 071 de personnel appartenant à d'autres catégories (9 secrétaires généraux adjoints; 5 sous-secrétaires généraux; 27 D-2; 121 D-1; 293 P-5; 879 P-4/3; 257 P-2/1; 89 agents des services généraux (G-7); 875 agents des services généraux (G-1 à G-6); 4 administrateurs recrutés sur le plan national; 964 agents locaux; 3 agents du Service mobile; 100 agents des corps de métiers)
Nouveaux postes demandés	152	108 postes d'administrateur, 3 d'agent des services généraux et 39 de personnel appartenant à d'autres catégories (5 D-1; 23 P-5; 44 P-4; 32 P-3; 5 P-2/1; 4 agents des services généraux (G-1 à G-6); 22 administrateurs recrutés sur le plan national; 17 agents locaux)
Postes qu'il est proposé de supprimer	2	1 poste de secrétaire général adjoint et 1 poste d'agent des services généraux (G-1 à G-6)
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédits ouverts (2008-2009) ^a	1 535 258 500 ^a	
Crédits additionnels demandés	25 571 000	
Effet-report	26 901 500	
Coût total pour l'exercice biennal	52 472 500	

^a Montant total des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 aux chapitres 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 28D, 28E et 35.

19. Le montant total des crédits additionnels demandés au titre des objets de dépense autres que les postes s'établit à 9 729 700 dollars, soit une augmentation de 1,3 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009. Une ventilation par objet de dépense de ce montant est présentée au tableau 3.

Tableau 3
Objets de dépense autres que les postes

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Crédit initialement ouvert^a</i>	<i>Crédits additionnels</i>	<i>Prévision révisée^a</i>	<i>Pourcentage d'augmentation</i>
Autres dépenses de personnel	16 699 000	446 900	17 145 900	2,7
Consultants et experts	15 776 100	1 804 000	17 580 100	11,4
Frais de voyage des représentants	3 115 100	–	3 115 100	0,0
Voyages du personnel	11 340 700	1 048 800	12 389 500	9,2
Services contractuels	38 488 200	212 600	38 700 800	0,6
Frais généraux de fonctionnement	170 231 200	2 491 300	172 722 500	1,5
Dépenses de représentation	239 500	–	239 500	0,0
Fournitures et accessoires	13 136 800	156 700	13 293 500	1,2
Mobilier et matériel	17 979 100	1 222 700	19 201 800	6,8
Subventions et contributions	9 685 800	–	9 685 800	0,0
Divers	461 366 000	2 346 700	463 712 700	0,5
Total	758 057 500	9 729 700	767 787 200	1,3

^a Montant total des crédits ouverts ou demandés pour l'exercice biennal 2008-2009 aux chapitres 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 28D, 28E et 35.

20. Les prévisions ci-dessus supposent que les nouveaux postes proposés seront effectivement créés à compter du 1^{er} juillet 2008. Or, comme indiqué plus haut, les propositions du Secrétaire général ne seront pas examinées par l'Assemblée générale avant la partie principale de sa soixante-troisième session. **Le Comité recommande donc que l'hypothèse retenue pour établir le coût des nouveaux postes demandés, ainsi que le montant des objets de dépense connexes autres que les postes, soit revue en conséquence.**

21. Dans les paragraphes qui suivent, le Comité consultatif fait des observations générales sur certaines questions qui touchent plusieurs chapitres.

Changements climatiques

22. Le Secrétaire général demande 17 postes pour les questions relatives aux changements climatiques : 1 poste P-5, 5 P-4 et 1 P-3 au chapitre 9; 2 P-4 au chapitre 11; 1 D-1 et 1 P-4 au chapitre 12; 1 P-4 au chapitre 19; 1 P-5, 2 P-3 et 1 P-2 au chapitre 20; 1 P-4 au chapitre 21. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la spécificité du rôle des départements du Secrétariat de l'ONU dans la lutte contre les changements climatiques par rapport à celui que jouent les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies s'occupant de

l'environnement et des questions climatiques. Il a été informé que le rapport du Secrétaire général portait sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux des changements climatiques, lesquels faisaient partie intégrante des mandats relatifs au développement durable. Ayant posé la question, le Comité a également été informé que les activités envisagées ne faisaient pas double emploi avec celles d'autres entités du système des Nations Unies comme le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'occupent d'aspects différents de la question, comme les aspects scientifiques, le processus mondial de négociation et l'impact des changements climatiques sur l'environnement, ainsi que des questions d'assistance technique au niveau du pays et de l'accroissement du financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

23. Le Comité a conscience que les changements climatiques sont une question de portée mondiale et de nature transversale. Il estime néanmoins qu'il faut veiller à ce que le traitement de cette question au Secrétariat, d'une part, et dans le reste du système des Nations Unies, d'autre part, soit cohérent. C'est pourquoi il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à donner dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 des précisions sur les mécanismes de coordination qui pourraient garantir la cohérence des activités d'exécution des mandats relatifs aux changements climatiques menées par le Secrétariat et par le reste du système des Nations Unies.

Gestion des connaissances

24. Des crédits sont demandés à plusieurs chapitres du budget pour divers projets de gestion des connaissances, parmi lesquels la mise en place d'une stratégie en la matière, le financement de réseaux de savoirs, la création de réseaux de praticiens ou la diffusion d'informations. Le Comité consultatif sait que de nouveaux outils, regroupés dans un progiciel de gestion des contenus, sont mis en place actuellement pour faciliter la gestion des connaissances, surtout dans le cadre des activités de fond de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur la stratégie informatique et télématique du Secrétariat, le programme de gestion des connaissances de l'Organisation réunira les conditions, le mode d'organisation des tâches, les normes et les outils technologiques nécessaires aux activités menées dans ce domaine, les départements et services étant responsables et propriétaires des contenus (voir A/62/793, par. 20 et 56). **Le Comité estime qu'il faut un système plus efficace de collecte et de diffusion des informations, tout en récusant l'idée selon laquelle le recours à de nouvelles technologies exige implicitement des moyens supplémentaires. Il insiste sur le fait qu'il faut clairement définir les incidences de la gestion des connaissances et veiller à harmoniser les normes et outils y afférents à l'échelle de l'Organisation.**

Statistique

25. Il est proposé de renforcer les capacités en matière de statistique prévues à plusieurs chapitres. Le Comité consultatif constate que les propositions du Secrétaire général s'appuient sur la résolution 2006/6 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a affirmé que sans un effort coordonné visant à

renforcer et à maintenir la capacité statistique dans de nombreux pays en développement ou en transition, le suivi effectif des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement fixés aux échelons national et international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, serait compromis. Le Conseil a invité le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique de l'ONU et les commissions régionales, ainsi que les organismes internationaux concernés, à aider les pays, en particulier les pays en développement, à développer et renforcer leurs capacités nationales en matière de statistique (voir A/62/708, par. 100).

26. Le Comité consultatif rappelle que l'appui au système statistique mondial est un des quatre domaines d'activité prioritaires du Département des affaires économiques et sociales (voir A/62/7, par. IV.7). Il souligne que la collaboration entre le Département et d'autres entités, par exemple la CNUCED et les commissions régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, permettrait à l'Organisation de mieux répondre aux besoins des États Membres et d'exploiter les capacités disponibles plus rationnellement.

27. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à présenter, dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011, les mécanismes de coordination prévus dans le domaine de la statistique, tant au sein du Secrétariat qu'avec les entités extérieures. Le Secrétaire général devrait expliciter les moyens par lesquels le Département des affaires économiques et sociales peut s'acquitter du mandat essentiel qui lui a été confié et montrer la voie à l'Organisation dans ce domaine d'activité.

B. Prévisions révisées, par chapitre

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

Tableau 4
Ressources nécessaires au titre du chapitre 9 – Affaires économiques et sociales

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	537	1 SGA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 66 P-5, 88 P-4, 66 P-3, 48 P-2/1, 33 GS (1°C), 188 GS (AC)
Nouveaux postes proposés	33	7 P-5, 20 P-4, 6 P-3
Effectif total proposé	570	1 SSA, 3 SSG, 10 D-2, 34 D-1, 73 P-5, 108 P-4, 72 P-3, 48 P-2/1, 33 GS (1°C), 188 GS (AC)
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédit initial		158 384 800
Ressources additionnelles		5 464 700 (dont 450 000 dollars au titre des consultants et 137 700 dollars au titre des frais de voyage du personnel)
Prévisions révisées		163 849 500

28. Une récapitulation des propositions précises relatives au Département des affaires économiques et sociales se trouve au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général.

Direction exécutive et administration

29. Le Secrétaire général évoque la nécessité de renforcer la capacité de planification stratégique dans les domaines économique et social afin d'aider les entités relevant du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales à instaurer une collaboration et des partenariats plus forts. Il est donc proposé de créer au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint un groupe de la planification stratégique qui aiderait ce dernier à coordonner à l'échelle du Département les activités relatives aux principales questions transversales, avec un effectif de cinq postes répartis comme suit :

a) Un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe), dont le titulaire ferait office de secrétaire du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales et apporterait un appui fonctionnel au Secrétaire général adjoint en tant que coordonnateur dudit comité;

b) Un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe) chargé de coordonner et diriger les travaux du Département concernant le changement climatique et de renforcer ses capacités dans ce domaine;

c) Un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe) chargé de coordonner les travaux du Département concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies nationales de développement;

d) Un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe) chargé de coordonner les travaux du Département concernant la relation entre le développement et la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction postconflit;

e) Un poste P-4 d'administrateur de programme chargé d'apporter un appui fonctionnel direct au Secrétaire général adjoint et aux sous-secrétaires généraux pour les principales activités d'élaboration des politiques et les échelons supérieurs des processus de gestion de l'organisation et de faire aussi office de coordonnateur du Comité des politiques du Département.

30. En ce qui concerne la proposition tendant à créer un poste P-5 à l'intention du Secrétaire du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales, le Comité consultatif a été informé que le Comité exécutif ne dispose pas de capacité d'appui qui lui soient propres. **Le Comité consultatif considère que les trois postes P-5 supplémentaires d'administrateur de programme (hors classe) proposés pour le Groupe de la planification des politiques devraient pouvoir constituer une capacité suffisante pour apporter un appui au Secrétaire général adjoint. Il propose donc que la fonction de secrétaire du Comité exécutif pour les questions économiques et sociales soit assurée par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-4 pour une période de 12 mois. Il recommande en outre que le Secrétaire général soit prié de démontrer que cette fonction contribue effectivement à améliorer la coordination et de justifier, si besoin est, que cette fonction demeure nécessaire dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

31. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 57/300, l'Assemblée générale a approuvé la Décision 17 du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) dans laquelle il était proposé de créer un groupe de la planification des politiques au Département des affaires économiques et sociales. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles ce groupe n'avait toujours pas été créé. Il a été informé que le Département avait essayé d'assurer la fonction de planification stratégique au moyen des ressources existantes mais que cela s'était révélé impossible. **Compte tenu du rôle essentiel du Département dans l'action des Nations Unies pour le développement et de l'ampleur des domaines et responsabilités correspondants, le Comité consultatif reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer les fonctions de gestion et de planification stratégique de base du Département et recommande d'approuver les quatre postes (3 P-5 et 1 P-4) proposés pour le Groupe de la planification des politiques.**

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

32. Au paragraphe 155 du Document final du Sommet mondial (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), l'Assemblée a ajouté de nouvelles responsabilités au Conseil économique et social, notamment l'examen ministériel annuel de la mise en œuvre des engagements et textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies et un Forum biennal de la coopération en matière de développement. Le Secrétaire général propose trois postes supplémentaires destinés à renforcer la capacité d'ensemble du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination de répondre à ces nouvelles demandes et de mieux appuyer le Conseil :

a) Un poste P-4 d'administrateur de programme au Service de la coordination des politiques, chargé d'établir à l'intention des réunions ministérielles annuelles des rapports analytiques et les analyses et évaluations mondiales des progrès enregistrés;

b) Un poste P-4 d'administrateur de programme au Service des politiques de coopération pour le développement, chargé de superviser la préparation des analyses statistiques détaillées du financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies et les analyses statistiques figurant dans le rapport analytique destiné au Forum de la coopération en matière de développement;

c) Un poste P-4 d'administrateur de programme au Service des politiques de coopération pour le développement, chargé de coordonner les analyses préparatoires et la gestion du contenu du site Web spécialement consacré au Forum de la coopération en matière de développement.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les postes proposés au titre du sous-programme 1.

Sous-programme 2

Problématique de l'égalité des sexes et promotion de la femme

33. Le Secrétaire général propose la création, au Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, de cinq postes supplémentaires destinés à renforcer la capacité d'exécution des activités prescrites concernant le

suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et faire face à la demande croissante de conseils sur l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes :

a) Un poste P-4 et un poste P-3 de spécialiste des questions sociales chargé d'apporter à la Conseillère spéciale un appui sur les questions relatives à l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes;

b) Un poste P-5 de spécialiste des questions sociales (hors classe) dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité qui serait le directeur de programme responsable du suivi de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

c) Un poste P-4 de spécialiste des questions sociales dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité pour établir les documents analytiques, instaurer des liaisons et partenariats avec les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les associations féminines et surveiller la mise en œuvre au plan national de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité;

d) Un poste P-4 de spécialiste des questions sociales chargé d'appuyer les activités du Coordonnateur pour les questions relatives à la situation des femmes.

34. Deux autres postes supplémentaires sont proposés à la Division de la promotion de la femme pour renforcer la capacité d'exécution des activités prescrites, notamment la préparation de publications et de documents techniques supplémentaires ainsi que d'autres ressources documentaires dans les domaines de la violence contre les femmes et du rôle des femmes dans le développement :

a) Un poste P-4 d'économiste chargé d'effectuer des recherches et des analyses sur le rôle des femmes dans le développement à la Section des analyses sexospécifiques;

b) Un poste P-3 de spécialiste des questions sociales chargé de renforcer la capacité d'analyse de la Section des droits de la femme dans le domaine de la violence contre les femmes.

35. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, ce sous-programme est exécuté par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur la nécessité de confier ce sous-programme à deux entités distinctes et sur les rôles et responsabilités respectifs de celles-ci. Comme suite à sa demande, il a été informé que la Division de la promotion de la femme est l'unité administrative du Secrétariat qui fournit des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la parité des sexes et la promotion de la femme. Quant au Bureau de la Conseillère spéciale, le Secrétaire général l'a créé en réponse aux demandes formulées par les États Membres dans le Plan d'action de Beijing et l'a chargé d'assurer la coordination au sein de l'ONU des politiques de mise en œuvre dudit plan d'action et de l'intégration à l'échelle du système de la perspective de l'égalité des sexes à toutes les activités de l'ONU, compte tenu des mandats des organes concernés.

36. Le Comité consultatif estime que le partage des responsabilités de ce sous-programme entre le Bureau de la Conseillère spéciale et la Division de la

promotion de la femme manque de clarté et ne permet pas de savoir précisément qui dirige quoi. Il semble en outre que le Bureau et la Division traitent de questions qui se chevauchent. Le Comité consultatif se demande si l'organigramme a été conçu pour une utilisation efficace et optimale d'un effectif actuel de 37 postes [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 5 P-2/1, 14 GS (AC)]. Il estime que les activités de ce sous-programme pourraient avoir un meilleur impact par une approche plus circonscrite et cohérente, et qu'il est nécessaire d'examiner et de rationaliser son organigramme. Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de procéder à un tel examen et de présenter des propositions de nouvel organigramme pleinement justifiées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. En attendant les résultats de cet examen, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les postes proposés au titre du sous-programme 2, à l'exception d'un poste P-4 de spécialiste des questions sociales pour l'intégration de la perspective de l'égalité des sexes et un poste P-4 de spécialiste des questions sociales au titre des activités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité au Bureau de la Conseillère spéciale et un poste P-3 de spécialiste des questions sociales dans le domaine de la violence contre les femmes à la Division de la promotion de la femme.

Sous-programme 3

Politique sociale et développement social

37. Il est proposé de renforcer le secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour apporter un appui plus concret et efficace à la mise en œuvre et au suivi des recommandations de l'Instance permanente et des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Un poste P-4 de spécialiste des questions sociales est proposé pour mener à bien les activités relatives à la coopération technique et à la sensibilisation, ainsi qu'à la préparation de documents analytiques et la coordination de la présentation d'informations par les États Membres. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 4

Développement durable

38. Le Secrétaire général propose de renforcer la capacité de l'Organisation à pourvoir aux besoins des États Membres en matière de suivi des progrès enregistrés dans la réalisation des buts et objectifs convenus au plan international en ce qui concerne le changement climatique, la Stratégie de Maurice et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et à combler les lacunes du cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Les ressources additionnelles demandées correspondent à quatre postes supplémentaires :

a) Un poste P-4 de spécialiste du développement durable au Service de l'énergie et des transports chargé d'élaborer des outils et autres moyens analytiques relatifs aux technologies, politiques et mesures en matière d'énergie propre à l'intention des pays en développement, ainsi que de coordonner les travaux sur le changement climatique, tant au sein de la Division du développement durable qu'avec d'autres entités des Nations Unies, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence de l'exécution des programmes;

b) Un poste P-3 de spécialiste du développement durable au Service de l'énergie et des transports, chargé de concevoir des moyens/méthodes d'analyse pour l'évaluation des risques et dommages liés au changement climatique et des stratégies d'adaptation appropriées, notamment à l'intention des petits États insulaires en développement;

c) Un poste P-4 de spécialiste du développement durable au Service de l'eau, des ressources naturelles et des petits États insulaires en développement, chargé des services consultatifs, de la collecte de données, des travaux de recherche, des analyses, du renforcement des capacités et de l'appui dans le domaine du changement climatique et de ses effets sur le développement durable des petits États insulaires en développement et de la gestion des données nationales et régionales pour les trois régions où se trouvent des petits États insulaires en développement : Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mers de Chine du Sud; Caraïbes; et Pacifique;

d) Un poste P-4 de spécialiste du développement durable au Service de l'intégration et de l'analyse des politiques, chargé des travaux d'analyse et de l'appui à la formulation des politiques pour cette phase du Processus de Marrakech sur la consommation et la production durables.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions au titre du sous-programme 4.

Sous-programme 5 **Statistiques**

39. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales constitue le pôle de coordination du système statistique mondial, notamment de la coordination des activités statistiques mondiales, des programmes de développement des capacités au niveau des pays et de l'élaboration de la base de connaissance mondiale en matière de statistiques. La Division demande des ressources supplémentaires pour répondre aux nouvelles demandes de services statistiques touchant, par exemple, l'élaboration d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et la production de statistiques sur le changement climatique, ainsi que de nouvelles demandes en matière d'information géographique. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour le Bureau du Directeur :

a) Un poste P-4 de statisticien pour gérer et développer les activités de coordination de la Division relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Un poste P-4 de statisticien chargé du travail technique visant à assurer la qualité, l'exactitude et l'actualité des bases de données, sites Web, métadonnées et plates-formes pour bases de données nationales;

c) Un poste P-3 de statisticien chargé des travaux méthodologiques et analytiques relatifs aux objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement;

d) Un poste P-3 de statisticien chargé d'améliorer la collaboration aux niveaux international et national sur les besoins en données spatiales et d'élaborer

des directives techniques à l'intention des organismes des Nations Unies et des pays.

Un poste supplémentaire de statisticien (P-4) est proposé au Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie pour gérer et développer les capacités de surveillance dans le domaine émergent du changement climatique. **Le Comité consultatif est conscient de l'importance qu'il y a à renforcer les capacités statistiques du Département des affaires économiques et sociales, en vue d'assurer la cohérence à l'échelle de tout le système des Nations Unies, ainsi que d'apporter une aide efficace aux États Membres (voir par. 26 et 27 ci-dessus) et, par conséquent, il recommande d'approuver ces propositions.**

Sous-programme 6 Population

40. Ce sous-programme fournit un appui à un certain nombre de nouvelles activités relatives aux nouvelles migrations internationales et au développement, ainsi qu'à l'élaboration d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Des ressources additionnelles sont demandées pour accroître dans le cadre de ce sous-programme la capacité de déceler les tendances en matière de migrations internationales, de rassembler les informations propres à faciliter la prise de décisions et de fournir des services consultatifs et d'appui. Un poste P-4 supplémentaire de spécialiste des questions de population est proposé à la Section des migrations (A/82/708, par. 110 à 112) pour renforcer la capacité de la Section de faire face au volume croissant de travail de ce sous-programme dans le domaine des migrations internationales et du développement. Il s'agit notamment d'établir des bilans des progrès enregistrés dans la réalisation des buts et objectifs convenus au plan international à propos des migrations internationales et du développement, comme prescrit par la résolution 2006/2 de la Commission de la population et du développement et de renforcer l'appui fourni au Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 7 Politiques et analyses du développement

41. La Division des politiques et analyses du développement est le principal service de recherche sur le développement au Secrétariat de l'ONU et elle a été chargée de conduire les travaux du groupe de réflexion nouvellement créé sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des ressources additionnelles sont demandées pour renforcer le rôle de la Division concernant le suivi de la réalisation desdits objectifs et le renforcement des capacités à l'appui des stratégies de développement national, ainsi que pour étudier de nouveaux domaines transversaux tels que le changement climatique, les conflits et la reconstruction postconflit. Le Secrétaire général propose deux postes supplémentaires :

- a) Un poste P-4 d'économiste au Bureau du Directeur pour appuyer le renforcement des capacités par l'élaboration et le perfectionnement de micro et macrocadres de modélisation et leur adaptation à la situation de différents pays;
- b) Un poste P-4 d'économiste au Groupe de la veille économique mondiale pour combler les lacunes actuelles dans la capacité du Groupe à mettre en service et

entretenir un système révisé et mis à jour de modélisation à l'échelle mondiale et analyser les grandes questions d'intérêt mondial.

Le Comité consultatif recommande d'accepter la création du poste d'économiste (P-4) au Groupe de la veille économique mondiale, considérant les justifications fournies par le Secrétaire général. Étant donné la capacité existante à la Division des politiques et analyses du développement (27 postes d'administrateur : 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 13 P-4/3, 5 P-2/1), le Comité consultatif estime possible de procéder à des ajustements qui permettraient de couvrir les fonctions du poste proposé. De plus, le Comité consultatif est d'avis que les commissions régionales et la CNUCED disposent aussi d'une capacité dans ce domaine, et il recommande que des efforts soient faits pour intensifier la coopération et la coordination entre les bureaux concernés. Le Comité consultatif se prononce donc contre la création du poste d'économiste (P-4) au Bureau du Directeur.

Sous-programme 8

Administration publique et gestion du développement

42. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de transférer un poste P-4 au sous-programme 9, gestion durable des forêts, à la suite du recentrage des activités de ce sous-programme (voir également par. 43 ci-dessous).

Sous-programme 9

Gestion durable des forêts

43. Ce sous-programme assume un rôle nouveau concernant la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 62/98 de l'Assemblée générale relative à l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, ainsi que du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2007-2015. Deux postes supplémentaires sont proposés au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) Un poste P-5 de spécialiste des forêts (hors classe), chargé de l'exécution et de la coordination des activités relatives à la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, ainsi que les services nécessaires aux travaux du bureau du Forum et des contacts nécessaires aux activités de collaboration bilatérale avec le Partenariat asiatique pour les forêts, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial;

b) Un poste P-4 de spécialiste des forêts, qui serait pourvu par transfert du sous-programme 8, pour la gestion et la coordination des contributions sous-régionales et régionales aux travaux des sessions ordinaires du Forum.

Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'encontre du transfert interne du sous-programme 8 du poste P-4 qui serait destiné à un spécialiste des forêts (voir par. 42 ci-dessus). Il recommande d'approuver l'autre proposition au titre du sous-programme 9 relative à un poste P-5 de spécialiste des forêts (hors classe).

Sous-programme 10

Financement du développement

44. La charge de travail correspondant à ce sous-programme s'alourdit sous l'effet d'éléments nouveaux relatifs à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha à la fin de novembre 2008, de l'apparition et l'expansion de nouveaux domaines fonctionnels en matière de financement du développement et des appels répétés de l'Assemblée générale en vue de renforcer l'efficacité du suivi du processus relatif au Consensus de Monterrey. Des ressources additionnelles sont demandées pour faire face à la charge de travail accrue ainsi que pour accroître la capacité du Bureau à surveiller et évaluer les diverses initiatives existantes ou envisageables dans le domaine du financement novateur et présenter à l'Organisation des recommandations à ce sujet. Un poste P-4 d'économiste est proposé à la Section de l'analyse et des politiques du développement pour renforcer les travaux de préparation des rapports analytiques sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey en y incluant l'analyse de domaines nouveaux et émergents en matière de financement du développement, à savoir les sources novatrices de financement, y compris le financement nécessaire pour faire face au changement climatique. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Appui aux programmes

45. Il est proposé de créer un nouveau groupe de la gestion du programme du Compte pour le développement afin de faciliter la bonne exécution des activités du programme financé par ledit compte. Le contexte de cette proposition est décrit aux paragraphes 153 à 155 du rapport du Secrétaire général (A/62/708). Le Secrétaire général y indique que les ressources additionnelles demandées pour la gestion et la supervision des activités se traduiront par des améliorations concrètes dans trois domaines : a) amélioration des activités de suivi, d'évaluation et d'analyse des impacts; b) meilleur partage de l'information et plus grande transparence (site Web et bulletin) afin de faciliter la gestion, le contrôle et l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience; et c) renforcement de la coordination avec d'autres programmes participant au renforcement des capacités dans le cadre de l'agenda pour le développement des Nations Unies, afin d'étudier les possibilités de synergie et d'éviter les doubles emplois. Les postes supplémentaires suivants sont proposés à cette fin :

a) Un poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe) pour diriger le Groupe;

b) Un poste P-4 de spécialiste de l'évaluation des programmes chargé d'apporter un appui en matière de suivi et d'évaluation au Compte pour le développement.

Le Comité consultatif recommande d'accepter les propositions au titre de l'appui aux programmes. Il recommande aussi que le Secrétaire général soit prié de procéder à un bilan détaillé des activités du Groupe et de leur impact effectif sur l'exécution des activités du programme financé par le Compte pour le développement et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme.

46. Les postes actuels du Service de la gestion des communications et de l'information sont fortement axés sur les fonctions techniques liées à la technologie de l'information et à la gestion de l'information. La proposition vise à renforcer l'appui au programme de communications et de publications du Département afin d'en promouvoir la cohésion et l'intégration. Il s'agit de créer dans ce service un poste P-3 de spécialiste des communications et des publications chargé des communications, de l'information et des publications pour toutes les divisions organiques. **Le Comité recommande de rejeter la création du poste P-3 de spécialiste des communications et des publications vu les capacités actuellement disponibles au sein du Service de la gestion des communications et de l'information [10 postes : 1 D-1; 1 P-5; 2 P-4/3; 3 P-2/1; 2 GS (1°C); 1 GS (AC)].**

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Tableau 5

Résumé des besoins au titre du chapitre 10, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	15	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 4 GS (AC)
Nouveaux postes proposés	5	3 P-4, 1 P-3, 1 GS (AC)
Effectif total proposé	20	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 5 GS (AC)
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédits initialement ouverts		5 440 400
Ressources supplémentaires		630 700

47. Au paragraphe 78 de sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de mobiliser les ressources nécessaires, toutes sources confondues, à l'exécution des mandats relatifs au programme du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Sous-programme 1

Pays les moins avancés

48. Le Groupe des pays les moins avancés est chargé des composantes sociales, économiques et environnementales du développement durable dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010. La création de trois postes est demandée pour renforcer l'exécution du Programme d'action et la rendre plus efficace :

a) Un poste P-4 d'administrateur chargé du programme économique pour contrôler l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, évaluer ses résultats socioéconomiques par rapport aux objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, contenus dans le Programme, et entreprendre des activités de recherche et d'analyse portant sur les tendances en matière de développement;

b) Un poste P-3 de spécialiste des questions sociales pour coordonner l'exécution du Programme au niveau des pays, appuyer les coordonnateurs nationaux et prêter main forte aux coordonnateurs résidents de l'ONU pour la mise en œuvre du Programme;

c) Un poste des services généraux (Autres classes) à qui incomberait l'amélioration des données statistiques utilisées pour le suivi du Programme d'action de Bruxelles et la préparation des graphiques et tableaux de statistiques.

Le Comité recommande d'approuver les propositions présentées au titre du sous-programme 1.

Sous-programme 2

Pays en développement sans littoral

49. Suite à l'adoption du Programme d'action d'Almaty, le Groupe des pays en développement sans littoral a acquis de nouvelles responsabilités; il doit notamment assurer le suivi systématique de la mise en œuvre du Programme, et faire rapport à son sujet et coordonner les préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action qui aura lieu en 2008. Le nouveau poste P-4 d'administrateur de programme demandé sera chargé de mettre au point des politiques et de coordonner les mesures internationales d'appui en faveur des pays en développement sans littoral ainsi que d'en suivre l'exécution, de faire rapport à leur sujet et de mobiliser les ressources en mettant particulièrement l'accent sur les mécanismes de coopération et de coordination entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit, aux niveaux bilatéral, sous-régional et international, avec l'appui de la communauté des donateurs. **Le Comité recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 3

Petits États insulaires en développement

50. Le Groupe des petits États insulaires en développement coordonne le suivi du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et mène une action de plaidoyer en leur faveur. La création d'un poste P-4 d'administrateur de programme est proposée pour permettre au Groupe de mieux appuyer l'exécution du Programme d'action de la Barbade; il assumera les fonctions de chef du Groupe et assurera au sein du sous-programme la coordination de toutes les questions concernant les petits États insulaires en développement. **Le Comité recommande d'approuver cette proposition.**

Chapitre II

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Tableau 6

Résumé des besoins au titre du chapitre II, Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	33	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 GS (1°C), 9 GS (AC), 1 GSN
Nouveaux postes proposés	5	2 P-5, 1 P-4, 2 P-3
Redéploiement	1	1 P-4 redéployé
Suppression	2	1 SGA, 1 GS (AC)
Effectif total proposé	36	1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 10 P-3, 1 GS (1°C), 8 GS (AC), 1 GSN
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédits initialement ouverts		11 641 900
Ressources supplémentaires		310 900
		(y compris 191 000 dollars pour les consultants et 75 000 dollars pour les voyages du personnel)

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

51. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé de la mobilisation mondiale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), s'occupe aussi de l'analyse des politiques et de l'élaboration de rapports portant sur les besoins particuliers du continent. Suite au réalignement réalisé en plaçant le Conseiller spécial pour l'Afrique et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés sous la même direction (voir par. 11 ci-dessus), il est proposé de renforcer les capacités du sous-programme en ce qui concerne l'analyse, la coordination, le plaidoyer et la mobilisation des ressources et de reconfigurer le Bureau de la façon suivante :

- a) Suppression du poste SGA existant et d'un poste GS (AC) au Bureau;
- b) Redéploiement d'un poste P-4 existant pour pouvoir disposer d'un poste P-4 supplémentaire de fonctionnaire chargé des politiques et de la recherche;
- c) Création de deux postes d'administrateur hors classe (P-5) pour aider le Bureau à s'acquitter de son rôle de responsable du Groupe pour la mobilisation et les communications au sein du mécanisme de consultation régional, assurer la liaison avec l'Union africaine, le NEPAD, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires, faire mieux connaître le Bureau et gérer les activités d'information ainsi qu'assurer une coordination avec des fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat de l'ONU, travailler pour des organismes intergouvernementaux et des équipes spéciales internes et conseiller la haute

direction à propos des questions concernant les politiques, l'organisation et l'administration;

d) Création de deux postes de fonctionnaire chargé des politiques et de la recherche (P-4) pour élaborer des politiques sur les questions intéressant l'Afrique, en particulier au sujet des changements climatiques, suivre l'impact des accords de libre-échange et autres développements économiques ayant des répercussions sur l'Afrique ainsi qu'examiner et évaluer le rôle croissant des nouveaux partenaires du développement de l'Afrique;

e) Création de deux postes d'administrateur de programme (P-3) pour aider le Bureau à réaliser le processus d'examen stratégique du rapport de 1998 sur les causes de conflit grâce à la fourniture d'une assistance et à la coordination des consultations, analyser les incidences socioéconomiques des stratégies de consolidation de la paix après les conflits, ainsi qu'appuyer la mise en œuvre de la déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, préparer des rapports et maintenir des contacts avec les partenaires.

Le Comité consultatif recommande d'approuver deux postes d'administrateur hors classe (P-5), un poste de fonctionnaire chargé des politiques et de la recherche (P-4) et deux postes d'administrateur de programme (P-3) ainsi que la proposition faite par le Secrétaire général de redéployer un poste P-4 existant pour pouvoir disposer d'un poste supplémentaire de fonctionnaire chargé des politiques et de la recherche (P-4). Pour ce qui est de sa proposition de supprimer le poste de conseiller spécial pour l'Afrique et un poste des services généraux (Autres classes), le Comité rappelle que, dans sa résolution 62/236, l'Assemblée générale a approuvé ces postes dans le cadre du tableau d'effectifs du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2008-2009. Vu les commentaires et observations figurant aux paragraphes 11, 13 et 15 ci-dessus, le Comité est d'avis que la suppression de ce poste est une question qui est du ressort de l'Assemblée.

Chapitre 12 Commerce et développement

Tableau 7

Résumé des besoins au titre du chapitre 12, commerce et développement

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	391	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 17 D-1, 46 P-5, 56 P-4, 72 P-3, 32 P-2/1, 12 GS (1°C), 148 GS (AC)
Nouveaux postes proposés	22	3 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 3 GS (AC)
Effectif total proposé	413	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 20 D-1, 49 P-5, 65 P-4, 74 P-3, 34 P-2/1, 2 GS (1°C), 151 GS (AC)
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédits initialement ouverts	123 746	100
Ressources supplémentaires	3 712	300
	(y compris 337 800 dollars pour les consultants et 92 700 dollars pour les voyages du personnel)	

52. Le Comité note que, depuis la publication du rapport du Secrétaire général, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a, lors de sa douzième session, adopté la Déclaration d'Accra et l'Accord d'Accra, qui signalent les défis et les possibilités que peut présenter la mondialisation pour le développement et énonce un plan de travail quadriennal. Il est indiqué dans la Déclaration que les résultats de la Conférence étayeront les grandes réunions à venir sur le développement, notamment le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra, le Débat de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale et la Conférence de suivi sur le financement du développement, ainsi que d'autres initiatives pertinentes relatives au développement. Le Comité a appris que les départements concernés avaient pris en considération les négociations en cours à ce moment là entre les États Membres en préparation de la douzième session de la CNUCED et, dans la mesure du possible, avaient inclus dans leurs propositions les points de vue majoritairement exprimés par les États Membres. **Étant donné que l'Assemblée générale doit examiner des propositions du Secrétaire général sur les activités dans le domaine du développement lors de la partie principale de sa soixante-troisième session, le Comité demande au Secrétaire général de fournir à ce moment là à l'Assemblée une mise à jour sur les répercussions de l'Accord d'Accra sur ses propositions, en particulier en ce qui concerne la composition du personnel et les besoins correspondants.**

53. Au paragraphe 211 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'avec les ressources allouées sur la base de ses activités et programmes, la CNUCED n'est pas en mesure de répondre de façon satisfaisante aux demandes concernant l'assistance pour l'élaboration de politiques ou un grand nombre de problèmes émergents. Le Comité a sollicité des renseignements supplémentaires à propos de l'augmentation du nombre de demandes émanant des pays en développement et du taux de réponse de la CNUCED, qui est présenté en résumé dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8
**Résumé du taux de réponse de la CNUCED aux demandes
provenant de pays en développement**

<i>Sujet</i>	<i>Période</i>	<i>Demandes reçues</i>	<i>Réponses fournies/en préparation</i>	<i>Demandes encore sans réponse</i>
Coopération économique et intégration entre les pays en développement	2006-2007	30	14	16
Barrières non tarifaires	2005-2007	50	15	35
Incidences des investissements sur le développement	Depuis juin 2004	10	–	10
Pratique optimale concernant les investissement et l'entreprise	2006-2007	35	3	32
Commerce, environnement et développement		17	6	11

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

54. Ce sous-programme a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays qui ont une économie en transition, à formuler et mettre en œuvre des stratégies de développement favorisant leur intégration dans l'économie mondiale.

55. Le Secrétaire général propose de créer, au sein de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, un nouveau groupe s'occupant de la coopération économique entre les pays en développement et de leur intégration; il mettra principalement l'accent sur l'amélioration du suivi et de l'analyse systématiques de la situation et sur la compilation et la publication de données empiriques et statistiques sur la coopération économique entre les pays en développement et leur intégration. Il est proposé de créer, pour constituer ce groupe, les 12 postes suivants :

a) Un économiste principal D-1 pour diriger le nouveau groupe sur la coopération économique entre les pays en développement et leur intégration en vue de la promotion de leur développement;

b) Un économiste hors classe P-5, un économiste P-4 et un économiste P-3 pour mettre au point les pratiques optimales, identifier les différentes politiques envisageables et promouvoir des stratégies relatives à la coopération économique entre les pays en développement et leur intégration;

c) Un économiste hors classe P-5, deux économistes P-4 et un fonctionnaire P-3 chargés du travail d'analyse, de dialogue sur les politiques, de consultation et de renforcement des capacités afin de permettre une intégration régionale et interrégionale plus poussée entre les pays en développement;

d) Deux économistes adjoints P-2 pour appuyer la mise au point et la mise à jour de bases de données sur les échanges Sud-Sud;

e) Deux employés des services généraux (Autres classes) pour fournir les services de soutien.

Le Comité consultatif est conscient de l'importance de la coopération économique entre les pays en développement et de leur intégration pour atteindre les objectifs du développement et connaît l'étendue et la variété des mandats et activités devant être exécutés dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-programme. Vu la date à laquelle les propositions du Secrétaire général seront examinées par l'Assemblée générale et le fait que ce groupe devra pouvoir être mis sur pied et entrer en activité, le Comité recommande d'approuver la création des postes demandés pour la constitution de ce nouveau groupe, à l'exception d'un économiste hors-classe P-5, d'un économiste P-4 et d'un économiste adjoint P-2. Le nombre et la classe des postes supplémentaires dont la création pourra être demandée dans le prochain projet de budget devront être pleinement justifiés et solidement étayés par une analyse détaillée des éventuelles lacunes à combler. Le Comité est d'avis que la CNUCED devrait chercher à établir des synergies en accroissant sa coopération et sa collaboration dans ce domaine avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international ainsi qu'avec les commissions régionales.

Sous-programme 2

Investissement, entreprises et technologie

56. La proposition du Secrétaire général vise à renforcer la capacité du sous-programme à évaluer la contribution de l'investissement étranger direct au développement, à fournir des services consultatifs aux pays qui en ont besoin, à examiner les possibilités qui s'offrent aux pays en développement et aux pays en transition, à réaliser des études de cas et à fournir une aide adaptée à la situation de chaque pays. Il est proposé de créer deux postes dans la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises :

a) Un économiste hors classe P-5 pour compléter les capacités de recherche existantes et diriger le travail réalisé pour évaluer la contributions de l'investissement étranger direct au développement dans la nouvelle conjoncture économique mondiale ainsi que pour fournir des services consultatifs et une aide aux pays en développement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques d'investissement plus efficaces et davantage axées sur le développement;

b) Un fonctionnaire P-4 chargé de l'analyse des politiques et de satisfaire la demande accrue d'une aide diversifiée plus efficace.

Le Comité est conscient de la nécessité de renforcer les capacités disponibles dans le cadre de ce sous-programme et recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général.

Sous-programme 3

Commerce international

57. La proposition du Secrétaire général a pour objectif de renforcer les capacités des pays en développement, de faire face aux importants problèmes concernant le commerce, l'environnement et le développement et à leur permettre ainsi de mettre à profit les nouvelles possibilités pour le commerce et le développement durable. Il s'agit de créer les quatre postes suivants au sein de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base :

a) Un économiste principal en chef D-1 pour gérer et regrouper les activités des deux sections du Service du commerce, de l'environnement, des changements climatiques et du développement durable afin d'accroître son influence et son ouverture vers les États membres;

b) Un économiste P-4 dans la Section de la diversité biologique et des changements climatiques pour fournir aux pays en développement l'aide dont ils ont de plus en plus besoin pour faire face aux problèmes liés à la biodiversité et aux répercussions des changements climatiques sur le développement, notamment en évaluant le potentiel des biocarburants;

c) Un économiste P-4 pour procéder à des travaux de recherche et d'analyse, fournir des avis consultatifs et assurer le service des réunions intergouvernementales et contribuer à la formation d'un consensus sur les nouveaux débouchés commerciaux et les nouvelles possibilités de développement liées à la diversité biologique et aux changements climatiques;

d) Un économiste P-4 pour procéder à des travaux de recherche et d'analyse et assurer le service des réunions intergouvernementales et contribuer à la formation d'un consensus sur les obstacles non tarifaires. Il fournira aussi un appui technique

aux travaux de l'Équipe d'appui multiorganisations sur les obstacles non tarifaires, animée par la CNUCED.

Le Comité est conscient de la nécessité de renforcer les capacités du sous-programme pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des pays en développement. Il recommande d'approuver la création d'un poste D-1 d'économiste principal en chef et de deux des trois postes P-4 d'économiste proposés.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

58. La proposition du Secrétaire général a pour objectif de fournir à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux des moyens de recherche accrus pour examiner les causes de la diminution de la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial et les liens entre le commerce, la croissance et la réduction de la pauvreté en vue de trouver des solutions à long terme à ces problèmes et de satisfaire ainsi les attentes exprimées par les États membres durant la onzième session de la CNUCED en 2004. Il propose de créer quatre postes pour constituer un groupe de recherche sur le commerce et la pauvreté :

a) Un poste D-1 dont le titulaire, qui dirigera le nouveau groupe de recherche sur le commerce et la pauvreté, orientera et coordonnera toutes les activités de recherche portant sur les liens entre le commerce et la pauvreté;

b) Un poste P-4 d'économiste chargé de la recherche sur l'évolution des rapports entre l'économie mondiale et les pays les moins avancés ainsi que l'Afrique en ce qui concerne le commerce et l'investissement;

c) Un poste P-4 d'économiste chargé de la recherche sur les répercussions de la pauvreté dans le monde et les effets potentiels de l'inégalité des revenus au niveau mondial et de l'interdépendance entre tous les pays;

d) Un poste GS (Autres classes) de secrétaire pour fournir un soutien administratif au Groupe.

59. Le Comité a sollicité et reçu des éclaircissements quant à la différence entre les fonctions du sous-programme de l'Afrique de la CNUCED et celles d'autres entités de l'ONU. Selon le Secrétaire général, la CNUCED cherche principalement à favoriser la formation d'un consensus mondial sur les problèmes auxquels est confrontée l'Afrique pour son développement et à aider à mobiliser la communauté internationale autour de mesures en faveur des pays africains. Pour sa part, la Commission économique pour l'Afrique met l'accent sur les perspectives régionales, en particulier l'analyse des tendances socioéconomiques et des développements politiques concernant le continent. Les deux organismes coopèrent toutefois étroitement et échangent régulièrement des informations. **Le Comité recommande d'approuver les ressources demandées au titre du sous-programme 5. Il recommande également de demander au Secrétaire général d'examiner l'efficacité et l'efficacités de la coopération actuelle entre ces deux entités et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Chapitre 17A

Développement économique et social en Afrique

Tableau 9

Résumé des besoins au titre du chapitre 17A, développement économique et social en Afrique

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	540	1 SGA, 1 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 70 P-4, 74 P-3, 29 P-2/1, 304 GS (agents locaux), 2 GS (AC), 2 agents du Service mobile
Nouveaux postes proposés	25	3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 18 administrateurs recrutés sur plan national
Effectif total proposé	565	1 SGA, 1 D-2, 16 D-1, 44 P-5, 72 P-4, 76 P-3, 29 P-2/1, 304 GS (agents locaux), 2 GS (AC), 2 agents du Service mobile et 18 administrateurs recrutés sur le plan national
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U)</i>
Crédits initialement ouverts	119 798 200	
Ressources supplémentaires	2 721 400	(y compris 390 200 dollars pour les consultants, et 408 400 dollars pour les voyages du personnel)

Direction exécutive et administration

60. Le Secrétaire général propose des ressources supplémentaires pour permettre de contrôler et coordonner la bonne application de la stratégie de gestion des savoirs de la Commission économique pour l'Afrique, qui a été lancée en 2006 dans le cadre du repositionnement de la Commission. Cette stratégie a pour but de créer, partager et diffuser les savoirs en Afrique, et à propos des questions de fond, de créer des réseaux et des groupes facilitant la mise en commun des pratiques. La Commission et ses bureaux sous-régionaux collaboreraient avec divers partenaires, appartenant ou non au système des Nations Unies, y compris les États membres africains, les communautés économiques régionales et les équipes de pays de l'ONU. Il est proposé de créer un poste P-5 de coordonnateur de la gestion des connaissances au bureau du Secrétaire exécutif pour, notamment, élaborer le plan stratégique d'appui technologique et de renforcement des capacités en collaboration avec les responsables du programme de gestion des connaissances et les bureaux sous-régionaux. **Le Comité est conscient que la création et le partage efficaces des connaissances sont des facteurs essentiels de la mise en œuvre du programme. Il recommande donc d'approuver la création du poste P-5 tout en soulignant qu'il est important d'harmoniser la stratégie de gestion des connaissances de la Commission avec les initiatives prises à l'échelle de l'Organisation sous la direction du Directeur général de l'informatique (voir par. 24 ci-dessus).**

61. Il est proposé de créer deux postes d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau de la planification stratégique de la gestion des programmes; ils auront notamment pour fonctions de préparer et d'examiner les propositions budgétaires de

la Commission et de procéder aux analyses de données nécessaires pour mettre au point les prévisions de dépenses et les propositions budgétaires. **Le Comité recommande d'approuver ces propositions.**

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

62. Le Secrétaire général propose de renforcer les bureaux sous-régionaux de la CEA en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, dans le cadre du repositionnement commencé en 2006. Il s'agit d'une réorientation importante des activités des bureaux, qui seront axées sur les activités opérationnelles plutôt que sur le travail analytique. Le Secrétaire général indique qu'en dépit des ressources supplémentaires prévues à cette fin dans les crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009, les bureaux sous-régionaux de la CEA continuent de manquer de capacités et de ressources opérationnelles et ne sont pas en mesure de faire face à l'élargissement de leurs responsabilités qu'entraîne celui de leurs activités dans tous les pays de leur sous-région.

63. Les ressources supplémentaires demandées doivent permettre aux bureaux sous-régionaux d'accroître leurs activités opérationnelles, telles que la mise en place de réseaux de praticiens et l'appui à leur fournir, la promotion des réseaux de gestion des connaissances, une participation active à l'élaboration des principaux programmes nationaux et sous-régionaux et leur mise en œuvre en partenariat avec les communautés économiques régionales. Il est demandé de créer 13 postes, destinés à :

a) Cinq administrateurs recrutés sur le plan national spécialistes de la gestion des connaissances, soit un pour chaque bureau sous-régional, qui seraient chargés de créer des réseaux de praticiens et de promouvoir la constitution de réseaux de gestion des connaissances dans la sous-région, en collaboration avec les divisions basées au siège de la CEA et avec la direction de leur bureau sous-régional;

b) Cinq administrateurs recrutés sur le plan national spécialistes des communications, soit un pour chaque bureau sous-régional, qui aideraient à élaborer et gérer la stratégie de communication interne;

c) Trois administrateurs recrutés sur le plan national spécialistes des programmes, pour les bureaux sous-régionaux d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, qui contribueraient à l'élaboration des principaux programmes nationaux et sous-régionaux.

64. Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le repositionnement de la CEA et le renforcement de ses bureaux sous-régionaux (A/61/544), il avait indiqué que la politique consistant à privilégier les activités opérationnelles par rapport aux travaux d'analyse soulevait des questions fondamentales quant aux rôles respectifs du siège et des bureaux sous-régionaux et à l'intégration de leurs travaux à ceux des autres organismes des Nations Unies présents dans les sous-régions. Il avait en outre souligné la nécessité de continuer d'examiner et de définir le rôle des bureaux régionaux. Il estime que ces observations sont toujours valables. Comme on l'a vu plus haut, le Secrétaire général indique que les bureaux sous-régionaux continuent de faire face à des restrictions et ils ne peuvent s'acquitter de leurs vastes

responsabilités faute de ressources suffisantes. **Le Comité ne trouve rien à redire à la proposition du Secrétaire général de créer 13 nouveaux postes pour les bureaux sous-régionaux, mais il continue de penser qu'il faut évaluer l'incidence du repositionnement à la première occasion, pour s'assurer que les objectifs sont bien atteints (voir également A/62/7, par. V.21). Il compte que les résultats de cette évaluation feront l'objet d'un compte rendu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

Sous-programme 9 Statistiques

65. Le Centre africain de statistique compte 17 postes (6 d'administrateur et 11 d'agent local). Le Secrétaire général propose d'étoffer son effectif afin d'améliorer l'application du sous-programme de statistique de la Commission et de répondre aux nouveaux besoins en matière de données liés à l'établissement des annuaires, des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, des stratégies de réduction de la pauvreté et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. D'autre part le Centre est de plus en plus sollicité par les États Membres qui ont besoin d'aide dans certains domaines, comme le recensement de 2010 de la population et des logements. Il est demandé de créer six postes :

- a) Un poste P-5 pour le Chef de la Section des statistiques économiques et de la comptabilité nationale;
- b) Un poste P-5 pour le Chef de la Section des statistiques démographiques et sociales;
- c) Un poste P-4 pour un spécialiste de la cartographie des recensements et du traitement des données issues de recensements;
- d) Un poste P-4 pour un spécialiste des statistiques par sexe;
- e) Un poste P-3 pour un spécialiste de l'information statistique, qui organiserait et tiendrait une base de données centralisée sur les principaux indicateurs socioéconomiques;
- f) Un poste P-3 pour un spécialiste des statistiques du travail, des statistiques du commerce et des prix.

Le Comité pense qu'en effet la capacité du Centre a besoin d'être renforcée, vu les nombreuses demandes des États Membres et la nécessité de renforcer les capacités en matière de statistique dans la région. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver les six nouveaux postes (2 P-5, 2 P-4, 2 P-3) proposés pour le Centre africain de statistique au titre du sous-programme 9. Il souligne toutefois que la CEA doit resserrer sa coopération avec la Division de statistique de l'ONU et les autres services de statistique, pour éviter les doubles emplois et les chevauchements (voir par. 26 et 27 ci-dessus).

Appui aux programmes

66. Trois nouveaux postes sont demandés pour la Division de l'administration :

- a) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire serait chargé de fournir un appui administratif à la Section des finances;

b) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire serait chargé de fournir un appui administratif à la Section des ressources humaines;

c) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire serait chargé de planifier, d'organiser, de gérer, de superviser, de coordonner et d'exécuter les activités du Groupe des travaux techniques et civils au sein de la Section de la gestion des installations.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création des trois postes d'administrateur recruté sur le plan national proposés au titre de l'appui aux programmes.

Chapitre 18 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Tableau 10

État récapitulatif des prévisions relatives au chapitre 18 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	429	1 SGA, 1 D-2, 11 D-1, 32 P-5, 56 P-4, 48 P-3, 35 P-2/1, 243 agents locaux, 2 administrateurs recrutés sur le plan national
Nouveaux postes	21	2 D-1, 5 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 6 agents locaux, 3 administrateurs recrutés sur le plan national
Transferts	3	1 P-4, 2 P-2/1 (interne)
Effectif total proposé	450	1 Secrétaire général adjoint, 1 D-2, 13 D-1, 37 P-5, 57 P-4, 51 P-3, 36 P-2/1, 249 agents locaux, 5 administrateurs recrutés sur le plan national
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédit initialement ouvert		83 926 400
Crédit additionnel		3 183 900
		(dont 63 000 dollars pour les services de consultants et 96 000 dollars pour les voyages du personnel)

Sous-programme 3 Activités sous-régionales de développement

67. En proposant de créer quatre nouveaux bureaux dans les sous-régions (deux bureaux sous-régionaux, un bureau pour le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale et un bureau de liaison) et de renforcer le bureau sous-régional pour le Pacifique, le Secrétaire général cherche à promouvoir et à soutenir certains programmes et priorités sous-régionaux. Comme il est indiqué, le secrétariat de la Commission s'emploie, en étroite collaboration avec les États membres de la région, à repositionner la Commission et à refondre ses structures (mécanisme intergouvernemental, programme et secrétariat) de manière qu'elle puisse exécuter plus efficacement les tâches qui lui sont confiées et offrir de

meilleurs services à ses membres et trouver un équilibre entre les différents besoins des cinq sous-régions. Les ressources additionnelles demandées pour les nouveaux bureaux sous-régionaux doivent permettre de réaliser le programme de travail au niveau sous-régional, en servant de lien entre les sous-régions et le siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il est demandé de créer les 21 postes suivants :

a) Pour le nouveau bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest :

- i) Un poste D-1 de chef du bureau;
- ii) Un poste P-5 d'économiste hors classe, dont le titulaire serait adjoint du chef de bureau et économiste en chef;
- iii) Un poste P-3 de spécialiste des questions sociales, dont le titulaire serait chargé de la transversalisation des questions d'égalité des sexes et des programmes en faveur de l'égalité des sexes;
- iv) Un poste P-2 de statisticien adjoint de 1^{re} classe, dont le titulaire seconderait l'économiste en chef;
- v) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire coordonnerait les questions administratives;
- vi) Deux postes d'agent local dont les titulaires seraient chargés des tâches administratives, des travaux de recherche et d'appui et de l'assistance informatique;

b) Pour le nouveau bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est :

- i) Un poste D-1 de chef du bureau;
- ii) Un poste P-5 d'économiste hors classe, dont le titulaire serait adjoint du chef de bureau et économiste en chef;
- iii) Un poste P-4 de spécialiste des questions sociales, dont le titulaire serait chargé de la transversalisation des questions d'égalité des sexes et des programmes en faveur de l'égalité des sexes;
- iv) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire serait coordonnateur pour les questions administratives;
- v) Deux postes d'agent local dont les titulaires seraient chargés des tâches administratives, des travaux de recherche et d'appui et de l'assistance informatique;

c) Pour le nouveau bureau de liaison de l'Asie du Sud-Est :

- i) Un poste P-5 de chef du bureau;
- ii) Un poste P-3 d'environnementaliste, dont le titulaire s'occuperait de la question de la réduction des risques de catastrophes;
- iii) Un poste d'agent local, dont le titulaire serait chargé des tâches administratives, des travaux de recherche et d'appui et de l'assistance informatique;

- d) Pour renforcer le bureau sous-régional du Pacifique :
 - i) Un poste P-5 d'économiste hors classe, dont le titulaire serait adjoint du chef du bureau et économiste en chef;
 - ii) Un poste P-3 de statisticien, dont le titulaire aiderait les gouvernements pour ce qui est des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire et d'autres objectifs convenus sur le plan international;
- e) Pour le nouveau bureau de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale :
 - i) Un poste P-5 de chef du bureau;
 - ii) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire serait chargé du suivi du programme et de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et serait coordonnateur pour les questions administratives;
 - iii) Un poste d'agent local, dont le titulaire serait chargé des tâches administratives, des travaux de recherche et d'appui et de l'assistance informatique.

68. Le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) est exécuté conjointement par deux commissions régionales (CEE et CESAP). Il est proposé de créer deux autres nouveaux postes au centre sous-régional du PSEPAC, un d'administrateur de programme (P-3) et un pour son assistant [agent des services généraux (G-1 à 6)], au titre du chapitre 19 ci-après.

69. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (par. 326), le sous-programme 3 actuel, intitulé « Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique », serait renommé « Activités sous-régionales de développement » et comprendrait les activités exécutées par le bureau sous-régional existant et par les deux nouveaux. Le Comité consultatif a appris que le Secrétaire général proposait d'ajouter un nouveau sous-programme 8, intitulé « Activités sous-régionales de développement », au projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011, qui est à l'ordre du jour de la quarante-huitième session du Comité du programme et de la coordination. Il a appris en outre que la proposition du Secrétaire général concernant la création de quatre nouveaux bureaux sous-régionaux avait été adoptée à l'unanimité par la CESAP, à sa soixante-quatrième session, le 30 avril 2008 (voir E/ESCAP/64/39, par. 183).

70. Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général ne donne pas dans son rapport suffisamment de détails sur les activités prévues au titre de chaque sous-programme, ni de justification des ressources demandées pour la mise en œuvre de ses propositions. Toutefois, à sa demande, des informations supplémentaires lui ont été fournies quant au pourquoi de cette approche sous-régionale, aux critères utilisés pour déterminer le lieu d'implantation, l'effectif et les fonctions des bureaux sous-régionaux et aux avantages attendus de ce projet de sous-régionalisation, ainsi que des précisions sur les produits supplémentaires prévus pour 2008-2009 pour chaque bureau sous-régional.

71. De l'avis du Comité consultatif, le projet du Secrétaire général entraînerait un bouleversement de la structure et des méthodes de travail de la CESAP, qui pourrait avoir des incidences au niveau des programmes. Comme il

est indiqué, la Commission a une structure très centralisée, son programme de travail étant établi et exécuté depuis son siège, à Bangkok. Si des bureaux sous-régionaux sont créés, il faudra adopter de nouvelles méthodes et répartir clairement les tâches entre le siège et les régions. Faisant observer que la CEA est elle aussi en train de se repositionner, le Comité recommande que la CESAP s'inspire de son expérience et des enseignements qu'elle en a tirés lors de la création et la mise en route de ses propres bureaux sous-régionaux.

72. Le Comité consultatif s'interroge sur la nécessité de créer un nouveau bureau de liaison pour l'Asie du Sud-Est à Jakarta, vu que le siège de la CESAP se trouve dans la même sous-région, à Bangkok. Selon le Secrétaire général, la principale fonction de ce bureau de liaison serait de promouvoir la coopération avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud. Il estime que cette fonction pourrait être assurée par le siège de Bangkok. **Par conséquent, le Comité recommande de ne pas approuver la création des trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 d'agent local) proposés pour le bureau de liaison. Il recommande en revanche d'approuver les 18 autres postes proposés pour les bureaux sous-régionaux de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 2 d'agent local), de l'Asie du Nord et du Nord-Est (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 d'administrateur recruté sur le plan national, 2 d'agent local), de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale (1 P-5, 1 d'administrateur recruté sur le plan national et 1 d'agent local) et du Pacifique (1 P-5 et 1 P-3).**

Chapitre 19 Développement économique en Europe

Tableau 11
État récapitulatif des prévisions relatives au chapitre 19
(développement économique en Europe)

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	195	1 secrétaire général adjoint, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 32 P-4, 33 P-3, 21 P-2/1, 6 agents des services généraux (G-7), 69 agents des services généraux (G-1 à 6)
Nouveaux postes proposés	5	2 P-4, 2 P-3, 1 agent des services généraux (G-1 à 6)
Effectif total proposé	200	1 SGA, 1 D-2, 9 D-1, 23 P-5, 34 P-4, 35 P-3, 21 P-2/1, 6 agents des services généraux (G-7), 70 agents des services généraux (G-1 à 6)
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédit initialement ouvert		59 917 100
Crédit additionnel		551 000 (dont 9 000 dollars au titre des voyages du personnel)

73. Le Comité consultatif a été informé que les propositions de la CEE portaient exclusivement sur le renforcement de l'appui fourni aux pays à revenu intermédiaire

et à faible revenu de la région, dans les domaines où la Commission manquait de ressources pour s'acquitter de ses mandats actuels, comme l'application des normes et critères de la CEE dans les pays en transition et le suivi de ceux des objectifs de développement adoptés sur le plan international qui intéressent le plus directement ces pays.

Direction exécutive et administration

74. Il est proposé de créer au Bureau du Secrétaire exécutif un poste P-4 d'économiste, dont le titulaire serait chargé de suivre les tendances, d'identifier les lacunes et d'analyser les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase, ainsi que de répondre aux demandes d'information sur diverses questions, notamment les suites données à l'échelon régional aux conférences mondiales. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 3

Statistiques

75. Le Comité consultatif note que la CEE a choisi de créer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) une base de données régionale permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et couvrant tout l'éventail des problèmes rencontrés par ses États membres, y compris les pays de la Communauté d'États indépendants et les pays d'Europe du Sud-Est. Il est proposé de créer à la Division de statistique un poste P-3 de statisticien, dont le titulaire aiderait la CEE à mettre en place, à alimenter et à gérer la base de données régionale pour les pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase, fournirait une assistance technique aux États membres et ferait office de coordonnateur dans la région pour les statistiques relatives aux objectifs du Millénaire. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver cette proposition.**

76. Le Comité consultatif constate que la CEE collabore étroitement avec d'autres entités du système des Nations Unies dans la mise en place de la base de données régionale sur les objectifs du Millénaire et demande qu'elle continue de partager ses acquis en la matière et de resserrer sa coopération avec les autres commissions régionales (voir par. 26 et 27 plus haut).

Sous-programme 5

Énergie durable

77. Il est proposé de créer à la Division de l'énergie durable de la CEE un poste P-4 d'économiste, dont le titulaire serait notamment chargé de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la région et au-delà, de renforcer les capacités des États membres et de les aider à financer et à mettre en route des projets d'investissement dans le secteur énergétique. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver cette proposition.**

Appui aux programmes

78. Il est proposé de créer au bureau régional commun CEE-CESAP du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale un

poste P-3 d'administrateur de programme et un poste d'agent des services généraux (G-1 à 6) pour un assistant (programmes), afin d'assurer la liaison avec les gouvernements des pays membres, de renforcer l'appui aux organes directeurs du Programme spécial et aux groupes de travail de projet et d'aider les États membres à mieux évaluer les besoins et planifier, exécuter et évaluer les projets. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver cette proposition.**

79. Comme indiqué plus haut au paragraphe 68, le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale est mis en œuvre par deux commissions régionales (CEE et CESAP). Il est demandé de créer trois nouveaux postes (1 P-5 pour un chef de bureau, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et un d'agent local) au centre sous-régional du programme spécial, au titre du chapitre 18 ci-dessus.

Chapitre 20

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Tableau 12
État récapitulatif des prévisions relatives au titre
du chapitre 20 (Développement économique et social
en Amérique latine et dans les Caraïbes)

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Postes existants	476	1 secrétaire général adjoint, 1 D-2, 14 D-1, 27 P-5, 60 P-4, 48 P-3, 47 P-2/1, 272 agents locaux, 4 agents des services généraux (Autres classes), 2 administrateurs recrutés sur le plan national
Nouveaux postes proposés	28	2 P-5, 3 P-4, 12 P-3, 2 P-2/1, 9 agents locaux
Reclassement	1	1 P-4 à P-5
Effectif total proposé	504	1 secrétaire général adjoint, 1 D-2, 14 D-1, 30 P-5, 62 P-4, 60 P-3, 49 P-2/1, 281 agents locaux, 4 agents des services généraux (Autres classes), 2 administrateurs recrutés sur le plan national
<hr/>		
<i>Ressources</i>	<i>(Dollars É.-U.)</i>	
Crédit initialement ouvert	104 445 000	
Crédit additionnel	3 057 800	
	(dont 151 000 dollars pour les services de consultants et 67 000 dollars pour les voyages du personnel)	

80. Le Comité consultatif note que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a choisi, pour se repositionner, de renforcer la capacité opérationnelle de ses sous-programmes dans les domaines d'activité suivants :

a) Coopération régionale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent étant mis sur la production de statistiques et

d'indicateurs fiables pour le suivi desdits objectifs, et renforcement des services d'analyse, de conseil et de renforcement des capacités;

b) Développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'accent étant mis sur le renforcement de la recherche et la fourniture de conseils sur les politiques relatives aux changements climatiques, à l'adaptation à ces changements et à l'atténuation de leur incidence;

c) Innovation, technologies de l'information et des communications et gestion du savoir.

81. Le Comité consultatif constate également que beaucoup des nouveaux postes qu'il est proposé de créer sont des postes d'auxiliaire (P-3/2). Il a appris que cela faisait partie de la stratégie de gestion des ressources humaines de la CEPALC, qui cherche à rajeunir et à diversifier ses effectifs en recrutant de jeunes administrateurs hautement qualifiés et polyvalents, en prévision des nombreux départs à la retraite prévus. Le Comité félicite la CEPALC d'avoir su faire preuve de prévoyance dans la planification et la gestion de ses ressources humaines.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales

82. Le principal objectif du sous-programme est de renforcer les liens entre les pays de la région et l'économie mondiale et de promouvoir les projets d'intégration et de coopération aux niveaux des sous-régions, de la région et de l'hémisphère. Trois nouveaux postes sont demandés pour la Division du commerce international et de l'intégration :

a) Un poste P-4 d'économiste, dont le titulaire contribuerait au renforcement des capacités analytiques de la Division sur le plan des problèmes nouveaux concernant le commerce et la pauvreté;

b) Un poste P-3 d'économiste destiné à renforcer les capacités analytiques de la Division dans le domaine des partenariats entre les secteurs public et privé;

c) Un poste d'agent local, assistant de recherche, dont le titulaire aiderait à effectuer les recherches et fournirait un appui administratif.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver ce qui est proposé au titre du sous-programme 1.

Sous-programme 2

Production et innovation

83. Il est proposé d'étoffer les moyens d'analyse, de recherche, de suivi et d'évaluation des politiques pour ce sous-programme, notamment dans les domaines de l'innovation et de l'utilisation des moyens informatiques aux fins de développement. Trois nouveaux postes sont demandés pour la Division du développement de la production et des entreprises :

a) Deux postes P-3 d'économistes, dont les titulaires seraient chargés de mener les travaux de recherche et d'analyse, de recommander les mesures à prendre et d'assurer d'autres services de coopération technique pour les questions

d'innovation, de science et de technique et celles touchant l'utilisation de l'informatique aux fins de développement;

b) Un poste d'agent local, assistant de recherche, dont le titulaire serait chargé d'aider aux travaux de recherche et d'analyse et d'organiser, de tenir à jour et de développer les bases de données.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions concernant le sous-programme 2.

Sous-programme 4

Développement social et équité sociale

84. Le Secrétaire général propose de renforcer les capacités du sous-programme en matière de suivi, d'évaluation, de mise en commun des pratiques optimales et d'aide aux pays de la région aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de multiplier les activités d'assistance technique et de formation. Trois créations de poste et un reclassement sont demandés pour la Division du développement social :

a) Reclassement de P-4 à P-5 d'un poste vacant de spécialiste des affaires sociales, dont le titulaire serait chargé de fournir des conseils et des services de renforcement des capacités à haut niveau;

b) Un poste P-3 de spécialiste des affaires sociales, ce qui renforcerait les activités du sous-programme en matière de suivi des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire;

c) Deux poste d'agent local, assistant de recherche.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste P-3 de spécialiste des affaires sociales et des deux postes d'assistant de recherche recruté au niveau local. Il estime que la proposition de reclassement de P-4 à P-5 du poste vacant de spécialiste des questions sociales n'est pas justifiée et recommande donc à l'Assemblée générale de ne pas l'approuver.

Sous-programme 5

Intégration d'une perspective sexospécifique au développement régional

85. Le Secrétaire général indique qu'il convient de renforcer les capacités affectées au sous-programme afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses qui proviennent des États Membres, concernant l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes, et d'appuyer la création d'un observatoire régional de la parité des sexes. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé qu'un groupe de travail interinstitutionnel composé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) avait tenu sa première réunion en mars 2008 sur la création de cet observatoire. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires dans la Division de la promotion de l'égalité des sexes comme suit :

a) Un poste P-5 de spécialiste des questions sociales (hors classe), qui aura pour fonction de mener des activités de recherche et de dispenser des services fonctionnels lors des réunions et conférences régionales, ainsi que des services consultatifs techniques et des formations dans le domaine de l'égalité des sexes à l'intention des États membres, et de superviser la création de l'observatoire sur la parité des sexes;

b) Un poste P-3 de spécialiste des questions sociales, qui assurera les services d'appui au Groupe des statistiques ventilées par sexe, ayant trait au renforcement des capacités, à la coopération technique et au soutien dans le domaine des statistiques ventilées par sexe;

c) Un poste d'adjoint aux affaires sociales (agent local) qui sera chargé de soutenir les organes intergouvernementaux et les nouvelles activités connexes de l'observatoire sur la parité des sexes, et de fournir un appui lors des conférences et réunions.

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 de spécialiste des questions sociales et d'un poste d'adjoint aux affaires sociales (agent local). De l'avis du Comité, la création d'un poste de spécialiste des questions sociales (hors classe) à la classe P-5 pour l'observatoire de la parité des sexes ne se justifie pas. Il recommande donc que le poste soit créé à la classe P-4.

Sous-programme 6 Population et développement

86. Il est proposé de consolider le sous-programme dans les domaines de la recherche, de la collecte de données, de l'évaluation et de la formulation d'orientations afin de donner suite aux demandes de plus en plus nombreuses provenant des États Membres, qui souhaitent bénéficier de services consultatifs techniques et d'activités de renforcement des capacités pour améliorer la qualité des données démographiques dont ils disposent sur les peuples autochtones, les populations d'origine africaine, le vieillissement et les migrations. Il est proposé de créer deux postes supplémentaires dans la Division de la population comme suit :

a) Un poste P-3 de spécialiste des questions de population pour renforcer les capacités de recherche, d'analyse et d'élaboration des orientations de la Division;

b) Un poste d'assistant de recherche (agent local), qui sera chargé de tâches techniques et logistiques.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites au titre du sous-programme 6.

Sous-programme 8 Développement durable et établissements humains

87. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) propose de renforcer ses activités de fond, ainsi que ses activités d'analyse et de consultation, sur les changements climatiques et les mesures à adopter pour s'y adapter et en atténuer les effets, donnant ainsi suite aux résolutions 61/201 sur la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures et 61/200 et

61/198 sur la gestion des catastrophes naturelles. Il est proposé de créer quatre postes supplémentaires dans la Division du développement durable et des établissements humains comme suit :

- a) Un poste P-5 d'économiste hors classe, qui dirigera les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets;
- b) Un poste P-3 d'économiste pour renforcer les capacités de la Division en matière d'analyse sur les changements climatiques et jouer les intermédiaires avec les gouvernements régionaux et les organismes des Nations Unies;
- c) Un poste P-2 d'économiste, qui mènera des activités de recherche en appui au sous-programme;
- d) Un poste d'assistant de recherche (agent local).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-5 d'économiste hors classe, d'un poste P-2 d'économiste et d'un poste d'assistant de recherche. En revanche, compte tenu des capacités existantes de la Division, il se prononce contre la création d'un poste P-3 d'économiste.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

88. Le Secrétaire général propose de renforcer la capacité du sous-programme de mener à bien les activités prescrites et d'améliorer les services de coopération techniques qui sont dispensés dans les domaines des énergies renouvelables et de la gestion durable de l'eau. Il est proposé de créer quatre postes supplémentaires dans la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles comme suit :

- a) Un poste P-4 d'économiste, qui sera chargé de mener des projets de recherche, de suivi et de coopération technique, et de dispenser des services consultatifs dans des domaines tels que les biocarburants, les instruments financiers et normatifs qui encouragent les économies d'énergie, les dispositifs économiques et législatifs qui favorisent les technologies de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et des sources autres que les sources d'énergie classiques, et l'exploitation rationnelle des ressources bioénergétiques;
- b) Un poste P-2 d'économiste, qui sera chargé de mener des activités de recherche dans les domaines suivants : gestion intégrée de l'eau, dispositifs institutionnels de gestion de l'eau et réglementation des services de distribution publics et privés;
- c) Un poste P-2 d'économiste, qui sera chargé de fournir un appui en matière de recherche dans le domaine de l'énergie, en accordant une attention particulière aux sources d'énergie renouvelables et aux biocarburants;
- d) Un poste d'assistant de recherche (agent local), qui apportera un appui en matière de recherche.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites au titre du programme 9.

Sous-programme 10

Statistiques et projections économiques

89. Il est proposé de renforcer les capacités affectées au sous-programme pour ce qui est de fournir des services de coopération techniques et de mener à bien les activités prescrites en matière de suivi statistique des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il est proposé de créer un poste P-3 de statisticien dans la Division de la statistique et des projections économiques afin de soutenir la mise en œuvre du programme de travail relatif aux statistiques et aux indicateurs de succès des objectifs du Millénaire pour le développement. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition** (voir par. 26 et 27 ci-dessus).

Sous-programme 11

Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

90. Il est proposé de renforcer les capacités affectées au sous-programme en matière d'analyse, de recherche, de suivi et d'évaluation des orientations, dans le domaine de l'intégration régionale et celui des stratégies de gestion des connaissances. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires au Bureau régional à Mexico comme suit :

a) Un poste P-4 d'économiste, qui sera chargé de mener des activités d'analyse, de recherche et de coopération technique ayant trait à l'intégration régionale, au commerce, à l'énergie et à l'environnement, notamment les actions de collaboration en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des activités et des stratégies qui visent à renforcer les capacités liées au commerce et à la coordination de la coopération technique sur les questions d'intégration;

b) Un poste P-3 de spécialiste de la gestion des connaissances, qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de la CEPALC en matière de gestion des connaissances dans le cadre sous-régional du Mexique et de l'Amérique centrale;

c) Un poste d'assistant de recherche (agent local), chargé de traiter et d'analyser les statistiques.

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-3 de spécialiste de la gestion des connaissances et d'un poste d'assistant de recherche (agent local). Compte tenu des effectifs actuels du Bureau (41 postes), le Comité est d'avis que les fonctions du poste P-4 d'économiste pourraient être exercées par le personnel en place; il se prononce donc contre l'approbation de cette proposition.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

91. Il est proposé de renforcer les capacités affectées au sous-programme afin de mener à bien les activités prescrites dans le domaine du développement durable des petits États insulaires en développement et celui des technologies de l'information et des communications. Il est proposé de créer deux postes supplémentaires au Bureau sous-régional pour les Caraïbes comme suit :

a) Un poste P-3 de spécialiste du développement durable, qui sera chargé des activités du bureau sous-régional en la matière et coordonnera les activités concernant les changements climatiques, et les stratégies et les programmes visant à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets, ainsi que les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'évaluation en la matière;

b) Un poste P-3 de spécialiste de la gestion des connaissances, qui sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de la CEPALC en matière de gestion des connaissances dans le cadre sous-régional des Caraïbes.

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites au titre du sous-programme 12.

Chapitre 21 Développement économique et social en Asie occidentale

Tableau 13

Ressources demandées au titre du chapitre 21 – Développement économique et social en Asie occidentale

<i>Poste</i>	<i>Nombre</i>	<i>Niveau</i>
Postes existants	255	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 23 P-5, 32 P-4, 28 P-3, 18 P-2/1, 144 AL, 1 SM
Nouveaux postes	8	1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 AN, 1 AL
Effectif total proposé	263	1 SGA, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 35 P-4, 30 P-3, 18 P-2/1, 1 AN, 145 AL, 1 SM
<i>Ressources</i>		<i>(Dollars É.-U.)</i>
Crédit initial		58 107 500
Ressources additionnelles		1 666 600 (dont 221 000 dollars au titre des consultants et 63 000 dollars au titre des voyages du personnel)

Sous-programme 1 Gestion intégrée des ressources régionales pour le développement durable

92. Le Secrétaire général indique que la charge de travail correspondant aux activités relevant du sous-programme a augmenté en raison de la décision prise par l'Assemblée générale d'accorder un rang de priorité élevé aux questions touchant les changements climatiques; de l'augmentation des contributions régionales à apporter aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la Commission du développement durable et d'autres instances internationales; de l'intensification de la coopération technique en vue d'appuyer les travaux des conseils des ministres arabes chargés de l'environnement et de l'électricité; et des échanges accrus avec les pays membres afin de régler les questions transfrontalières relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Il est proposé de créer dans la Division du développement durable et de la productivité un poste P-4 de spécialiste des questions d'environnement et de développement, dont le titulaire sera chargé de mener des activités de recherche et d'analyse sur les

questions ayant trait aux changements climatiques. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 2 **Politiques sociales intégrées**

93. Des crédits additionnels sont demandés afin de doter la Division du développement social des capacités qu'il lui manque pour réaliser des travaux d'analyse intégrés visant le renforcement des liens entre les volets économiques et sociaux du développement en collaboration étroite avec d'autres organismes régionaux. Il est proposé de créer un poste P-4 de spécialiste de la planification de l'économie et du développement, dont le titulaire sera chargé de mener des activités de recherche et d'analyse afin de contribuer aux débats d'orientation et d'aider les pays à formuler des politiques et programmes nationaux de développement bien pensés. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 3 **Développement économique et intégration**

94. Le Secrétaire général indique qu'il faut renforcer la capacité de la Division du développement économique et de la mondialisation afin qu'elle puisse mener des recherches approfondies sur les politiques macroéconomiques, et organiser efficacement la coordination interinstitutions en vue de l'établissement dans les délais du rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région arabe. Il est proposé de créer deux postes d'économiste, l'un à la classe P-3 et l'autre à la classe P-4, afin de donner suite à la résolution 2007/30 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2007, sur la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement, et d'aider de manière efficace les gouvernements membres à mobiliser des ressources en faveur du développement, surtout dans les pays non producteurs de pétrole et les pays les moins avancés de la région. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Sous-programme 4 **Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale**

95. Des crédits additionnels sont demandés afin d'assurer le bon fonctionnement et la gestion efficace du Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et de créer une instance régionale pour faciliter la mise en commun des connaissances des pays membres sur le transfert de technologie aux fins du développement économique et social durable de la région. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires comme suit :

- a) Un poste P-5 de directeur du Centre de technologie de la CESAO;
- b) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national, qui mènera des activités de recherche et d'analyse dans le domaine de la promotion de la coopération Sud-Sud en matière de transfert de technologie, et apportera un appui aux activités de planification, de suivi et d'évaluation des programmes;
- c) Un poste d'agent local, qui soutiendra les activités du Centre.

96. Le Comité a demandé un complément d'information sur les progrès réalisés en ce qui concerne la création du Centre de technologie, ainsi que sur les fonctions et le cadre de financement de celui-ci. Il a été informé que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale avait approuvé la création du Centre à sa vingt-quatrième session, qui s'était tenue en mai 2006. Le Comité consultatif croit comprendre par ailleurs que le Centre, qui n'existe pas encore, doit être financé par des ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif se prononce contre la création d'un poste P-5 de directeur du Centre de technologie de la CESAO. En revanche, il recommande d'approuver la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et d'un poste d'agent local.**

Sous-programme 5

Statistiques pour l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits

97. Des crédits additionnels sont demandés pour permettre à la CESAO de s'acquitter de son mandat concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et donner ainsi suite aux décisions issues du Sommet mondial de 2005 et à la résolution 2007/33 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Il est proposé de créer dans la Division de statistique un poste P-3 de statisticien, qui aura pour fonction de réunir, d'extrapoler et de vérifier des statistiques ventilées par sexe, notamment sur l'éducation et la place des femmes dans les emplois salariés non agricoles, ainsi que sur la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux. **Le Comité consultatif recommande d'approuver cette proposition.**

Chapitre 28D

Bureau des services centraux d'appui

Tableau 14

Ressources demandées au titre du chapitre 28D – Bureau des services centraux d'appui

(En dollars des États-Unis)

Ressources

Crédit initial	236 300 100
Ressources additionnelles	1 665 400

98. Des crédits additionnels de 1 665 400 dollars sont demandés au titre du chapitre 28D pour couvrir la location et l'équipement de bureaux, ainsi que les frais généraux de fonctionnement afférents à la création de postes au Siège. **Les réductions de personnel recommandées dans les paragraphes qui précèdent entraîneraient une diminution de 372 500 dollars du coût des services d'appui.**

Chapitre 28E Administration (Genève)

Tableau 15

Ressources demandées au titre du chapitre 28E – Administration (Genève)

(En dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	
Crédit initial	101 128 200
Ressources additionnelles	101 389 700

99. Des crédits additionnels de 101 389 700 dollars sont demandés au titre du chapitre 28E pour couvrir la location et l'équipement de bureaux, ainsi que les frais généraux de fonctionnement afférents à la création de postes à Genève. **Les réductions de personnel recommandées dans les paragraphes qui précèdent entraîneraient une diminution de 112 400 dollars du coût des services d'appui.**

Conclusion

100. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver, à compter du 1^{er} juillet 2008, au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 : a) la création de 152 nouveaux postes (5 D-1, 23 P-5, 44 P-4, 32 P-3, 5 P-2/1, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 17 postes d'agent local et 22 postes d'administrateur recruté sur le plan national); b) la suppression d'un poste de Secrétaire général adjoint et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes); c) le reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5; et d) le redéploiement de trois postes P-4 et de deux postes P-2/1 à l'intérieur des chapitres concernés.

101. **Sur les 152 postes que le Secrétaire général propose de créer, le Comité consultatif recommande d'en approuver la création de 135, et d'un poste temporaire à compter du 1^{er} janvier 2009, qui sera financé au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). En ce qui concerne la suppression d'un poste de Secrétaire général adjoint et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au chapitre 11, les observations du Comité consultatif figurent au paragraphe 51 ci-dessus. Les recommandations formulées par le Comité consultatif concernant les postes entraîneraient une réduction du montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes. Le Secrétaire général ayant prévu au départ que les mesures seraient mises en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2008, le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes a été ajusté pour tenir compte de leur mise en œuvre effective (voir tableau 16 ci-dessous).**

102. **Les recommandations du Comité consultatif entraîneraient des réductions dont le montant brut total se chiffrerait à 9 327 700 dollars (montant net : 8 500 800 dollars) et qui se répartiraient comme suit :**

Tableau 16
Réductions découlant des recommandations formulées
par le Comité consultatif

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitres</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres objets de dépense</i>	Total
9. Affaires économiques et sociales	2 093 500	184 800	2 278 300
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	193 600	15 500	209 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ^a	149 100 ^a	155 000	5 900
12. Commerce et développement	1 352 300	183 000	1 535 300
17. Développement économique et social en Afrique	561 600	453 400	1 015 000
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	847 200	233 300	1 080 500
19. Développement économique en Europe	176 400	–	176 400
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 102 900	–	1 102 900
21. Développement économique et social en Asie occidentale	398 400	214 100	612 500
28D. Bureau des services centraux d'appui	–	372 500	372 500
28E. Administration (Genève)	–	112 400	112 400
Total (net)	6 576 800	1 924 000	8 500 800
35. Contributions du personnel	826 900	–	826 900
Total (brut)	7 403 700	1 924 000	9 327 700

^a L'augmentation des ressources affectées aux postes tient à la suppression d'un poste de Secrétaire général adjoint et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à compter du 1^{er} janvier 2009 plutôt que du 1^{er} juillet 2008.

103. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver un montant total brut de 16 243 300 dollars (montant net : 14 723 500 dollars) au titre des dépenses de personnel et des autres objets de dépense pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Annexe I

Crédits approuvés pour le Département des affaires économiques et sociales, le Compte pour le développement, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales pour les exercices biennaux allant de 1998-1999 à 2008-2009, y compris les ressources au titre des activités de développement pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/708)

	1998-1999 ^a		2000-2001 ^b		2002-2003 ^c		2004-2005 ^d		2006-2007 ^e		2008-2009 ^f		2008/2009+A/62/708	
	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
Total, Organisation des Nations Unies	2 532 331,2	100,0	2 535 689,2	100,0	2 625 178,7	100,0	3 160 860,3	100,0	3 798 912,5	100,0	4 171 359,7	100,0	4 196 930,7	100,0
Total (Département des affaires économiques et sociales, Compte pour le développement, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, CNUCED, commissions régionales)	550 810,6	21,8	524 981,6	20,7	520 388,2	19,8	616 364,3	19,5	678 918,8	17,9	744 058,7	17,8	765 358,0	18,2
Département des affaires économiques et sociales	109 262,3	4,3	113 112,6	4,5	121 043,4	4,6	137 739,4	4,4	157 930,9	4,2	158 384,8	3,8	163 849,5	3,9
Compte pour le développement	13 065,0	0,5	13 065,0	0,5	13 065,0	0,5	13 065,0	0,4	13 954,1	0,4	18 651,3	0,4	18 651,3	0,4
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	--	0,0	--	0,0	3 055,6	0,1	4 231,9	0,1	5 056,8	0,1	5 440,4	0,1	6 071,1	0,1
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	5 385,2	0,2	5 883,4	0,2	5 932,7	0,2	9 344,0	0,3	10 791,9	0,3	11 641,9	0,3	11 952,8	0,3
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	96 296,9	3,8	87 685,5	3,5	84 858,4	3,2	106 241,8	3,4	111 091,6	2,9	123 746,1	3,0	127 458,4	3,0
Commissions régionales	326 801,2	12,9	305 235,1	12,0	292 433,1	11,1	345 742,2	10,9	380 093,5	10,0	426 194,2	10,2	437 374,9	10,4
Commission économique pour l'Afrique	87 926,4	3,5	78 455,2	3,1	80 760,1	3,1	95 617,0	3,0	106 011,4	2,8	119 798,2	2,9	122 519,6	2,9

	1998-1999 ^a		2000-2001 ^b		2002-2003 ^c		2004-2005 ^d		2006-2007 ^e		2008-2009 ^f		2008/2009+A/62/708	
	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>En milliers de dollars des États-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	56 167,5	2,2	57 031,6	2,2	52 804,5	2,0	66 644,0	2,1	71 858,1	1,9	83 926,4	2,0	87 110,3	2,1
Commission économique pour l'Europe	44 875,4	1,8	40 554,6	1,6	40 605,9	1,5	50 196,8	1,6	54 176,7	1,4	59 917,1	1,4	60 468,1	1,4
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	87 906,9	3,5	78 857,5	3,1	69 167,4	2,6	80 804,0	2,6	94 630,4	2,5	104 445,0	2,5	107 502,8	2,6
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	49 925,0	2,0	50 336,2	2,0	49 095,2	1,9	52 480,4	1,7	53 416,9	1,4	58 107,5	1,4	59 774,1	1,4

^a Résolution 52/221 A de l'Assemblée générale.

^b Résolution 54/250 A de l'Assemblée générale.

^c Résolution 56/254 A de l'Assemblée générale.

^d Résolution 58/271 A de l'Assemblée générale.

^e Résolution 60/247 A de l'Assemblée générale.

^f Résolution 62/237 A de l'Assemblée générale.

Annexe II

Postes approuvés dans les catégories des administrateurs et des agents des services généraux pour le Département des affaires économiques et sociales, le Compte pour le développement, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la CNUCED et les commissions régionales pour les exercices biennaux allant de 1998-1999 à 2008-2009, y compris les ressources au titre des activités de développement pour 2008-2009 (A/62/708)

	1998-1999			2000-2001		
	Total	A	GS ^c	Total	A	GS ^c
Total, Organisation des Nations Unies	8 792	3 642	5 150	8 926	3 743	5 183
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	1,5	2,8	0,6
Département des affaires économiques et sociales; Compte pour le développement; Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; CNUCED; commissions régionales	2 949	1 326	1 623	2 932	1 325	1 607
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	33,5	36,4	31,5	32,8	35,4	31,0
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	-0,6	-0,1	-1,0
Département des affaires économiques et sociales	528	293	235	517	287	230
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	6,0	8,0	4,6	5,8	7,7	4,4
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	-2,1	-2,0	-2,1
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	-	-	-	-	-	-
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	-	-	-
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	19	12	7	23	14	9
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	0,2	0,3	0,1	0,3	0,4	0,2
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	21,1	16,7	28,6
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	396	229	167	401	231	170
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	4,5	6,3	3,2	4,5	6,2	3,3
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	1,3	0,9	1,8
Commissions régionales	2 006	792	1 214	1 991	793	1 198
<i>Part en pourcentage par rapport au total (ONU)</i>	22,8	21,7	23,6	22,3	21,2	23,1
<i>Variation (en pourcentage) par rapport à l'exercice biennal précédent</i>	-	-	-	-0,7	0,1	-1,3
Commission économique pour l'Afrique	562	216	346	570	221	349
Commission économique pour l'Asie et le Pacifique	492	181	311	468	173	295
Commission économique pour l'Europe	195	114	81	196	115	81
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	491	178	313	491	181	310
Commission économique pour l'Asie occidentale	266	103	163	266	103	163

^a Comprend le redéploiement de 13 postes du chapitre 10 (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et de 10 postes du chapitre 11A (Commerce et développement) vers le nouveau chapitre 9A (Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), tel que précisé dans les documents A/56/645/Add.1 et Corr.1 et 2, et A/C.3/56/L.81.

^b L'augmentation du nombre total des postes au Secrétariat de l'ONU et la diminution du nombre des postes dans les commissions régionales pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 sont principalement attribuables au renforcement des activités en matière de sûreté et de sécurité.

^c Comprend le Service de sécurité, les agents recrutés au niveau local, le Service mobile, les administrateurs recrutés sur le plan national et la catégorie des corps de métier.

2002-2003 ^a			2004-2005 ^b			2006-2007 ^a			2008-2009			2008-2009 + A/62/708		
Total	A	GS ^c	Total	A	GS ^c	Total	A	GS ^c	Total	A	GS ^c	Total	A	GS ^c
8 919	3 814	5 105	9 119	3 911	5 208	9 637	4 135	5 502	9 923	4 336	5 587	9 998	4 369	5 629
-0,1	1,9	-1,5	2,2	2,5	2,0	5,7	5,7	5,6	3,0	4,9	1,5	3,7	5,7	2,3
2 963	1 360	1 603	3 035	1 394	1 641	2 860	1 415	1 445	2 871	1 424	1 447	3 021	1 532	1 489
33,2	35,7	31,4	33,3	35,6	31,5	29,7	34,2	26,3	28,9	32,8	25,9	30,2	35,1	26,5
1,1	2,6	-0,2	2,4	2,5	2,4	-5,8	1,5	-11,9	0,4	0,6	0,1	5,6	8,3	3,0
529	303	226	541	317	224	542	320	222	537	316	221	570	349	221
5,9	7,9	4,4	5,9	8,1	4,3	5,6	7,7	4,0	5,4	7,3	4,0	5,7	8,0	3,9
2,3	5,6	-1,7	2,3	4,6	-0,9	0,2	0,9	-0,9	-0,9	-1,3	-0,5	5,2	9,1	-0,5
13	9	4	14	10	4	15	11	4	15	11	4	20	15	5
0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1
-	-	-	7,7	11,1	0,0	7,1	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	36,4	25,0
23	14	9	30	19	11	32	21	11	33	22	11	36	26	10
0,3	0,4	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3	0,5	0,2	0,4	0,6	0,2
0,0	0,0	0,0	30,4	35,7	22,2	6,7	10,5	0,0	3,1	4,8	0,0	12,5	23,8	-9,1
393	226	167	395	228	167	390	230	160	391	231	160	413	250	163
4,4	5,9	3,3	4,3	5,8	3,2	4,0	5,6	2,9	3,9	5,3	2,9	4,1	5,7	2,9
-2,0	-2,2	-1,8	0,5	0,9	0,0	-1,3	0,9	-4,2	0,3	0,4	0,0	5,9	8,7	1,9
2 005	808	1 197	2 055	820	1 235	1 881	833	1 048	1 895	844	1 051	1 982	892	1 090
22,5	21,2	23,4	22,5	21,0	23,7	19,5	20,1	19,0	19,1	19,5	18,8	19,8	20,4	19,4
0,7	1,9	-0,1	2,5	1,5	3,2	-8,5	1,6	-15,1	0,7	1,3	0,3	5,4	7,1	4,0
572	222	350	572	223	349	526	222	304	540	232	308	565	239	326
472	175	297	494	179	315	429	183	246	429	184	245	450	196	254
198	119	79	195	119	76	195	119	76	195	120	75	200	124	76
493	186	307	503	192	311	476	199	277	476	198	278	504	217	287
270	106	164	291	107	184	255	110	145	255	110	145	263	116	147

Annexe III Ventilation des incidences sur le plan des ressources par chapitre du budget

	<i>Chapitres du budget (en dollars des États-Unis)</i>										
	9	10	11	12	17A	18	19	20	21	28D	28E
Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	158 384 800	5 440 400	11 641 900	123 746 100	119 798 200	83 926 400	59 917 100	104 445 000	58 107 500	234 054 400	110 551 000
Crédits additionnels demandés pour 2008-2009	5 464 700	630 700	310 900	3 712 300	2 721 400	3 183 900	551 000	3 057 800	1 666 600	1 665 400	259 600
Prévisions révisées pour 2008-2009	163 849 500	6 071 100	11 952 800	127 458 400	122 519 600	87 110 300	60 468 100	107 502 800	59 774 100	237 965 500	112 444 600
Effet report des nouveaux postes sur 2010-2011	6 603 500	834 800	988 700	4 312 200	2 203 000	2 716 900	771 400	3 452 300	1 255 500		
Montant total des coûts additionnels compte tenu de l'internalisation complète des coûts des nouveaux postes (aux taux de 2008-2009)	12 068 200	1 465 500	1 299 600	8 024 500	4 924 400	5 900 800	1 322 400	6 510 100	2 922 100		
Postes approuvés pour 2008-2009	537	15	33	391	540	429	195	476	255		
Nouveaux postes	33	5	3	22	25	21	5	28	8		
Postes proposés pour 2008-2009	570	20	36	413	565	450	200	504	263		

